

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

REUNION PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de Secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h35'.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la séance ouverte.

Mme LA PRESIDENTE. - Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur pour son arrivée tardive, Madame Marlène BONGARTZ-KAUT et Monsieur Antoine NIVARD.

Madame et Messieurs les Chefs de groupe, Mme BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

Mme BLAISE.- Mme SEPULVEDA arrivera avec quelques retards

Mme LA PRESIDENTE. - M. GEORGES ?

M. GEORGES. - Nous sommes au complet

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. M. DENIS ?

Mme DENIS.- M. GABRIEL

Mme LA PRESIDENTE.- M. DRION ?

M. DRION.- M. NIVARD

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé**

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011**III. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2011.

Je donne la parole à M. le deuxième Secrétaire, pour la lecture du résumé de la réunion du 19 octobre 2011.

(M. FANIEL, deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2011).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. Donc l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance, comme d'habitude.

IV.- Communication de Madame la Présidente

Mme LA PRESIDENTE. - Le 26 octobre prochain, jour dédié à notre journée annuelle d'étude et de visite d'entreprise, se dérouleront à Seraing et Liège des manifestations de grande ampleur en réaction à la fermeture par Arcelor-Mittal de la phase à chaud de la sidérurgie liégeoise.

En parfaite concertation avec les quatre chefs de groupe et dans un esprit unanime de solidarité avec les travailleurs et l'ensemble des personnes concernées par cette décision, il a été décidé d'ANNULER notre rencontre de ce 26 octobre.

Au-delà, la réflexion se poursuit en vue de proposer au Conseil provincial une prise de position et une action adéquate afin de contribuer activement et durablement, dans la sphère des compétences dévolues à la Province et avec les moyens qui sont les siens, à la réflexion sur l'avenir économique de notre territoire et à la construction de cet avenir.

Cette proposition vous sera présentée en début de nos travaux de ce vendredi 21.

Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé à la date du 20 octobre.

V. - Remise de plaquettes d'honneur

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

Mme LA PRESIDENTE.- En ce 20 octobre, deux membres de notre Assemblée recevront la plaquette d'honneur en bronze de la Province, pour 20 années de mandature en qualité de Conseiller provincial.

M. GILLES, Député provincial - Président (de son banc).- Mme la Présidente, si vous le permettez, je voudrais vous appeler mais pas sans un commentaire préalable.

En effet, née à Rocourt lors de l'Exposition universelle pour ne pas donner la date précise, notre chère Présidente, Mme Myriam ABAD-PERICK, est infirmière hospitalière de formation. Un choix professionnel sans aucun doute lié à sa personnalité car Myriam, si je peux me permettre de l'appeler ainsi familièrement, tout le monde s'accorde à le dire, est une femme dévouée, généreuse et proche des gens.

Mais Myriam est aussi une passionnée de politique. De 1995 à 2009, elle a d'ailleurs fonctionné comme Attachée dans divers cabinets ministériels et notamment en qualité de Responsable de la Cellule sociale du Ministre régional wallon des affaires intérieures et de la Fonction publique de 2003 à 2009.

Très impliquée dans la vie politique de sa commune Blegny, je n'ai pas mis l'accent, j'ai corrigé mon texte, je le dis, elle y a exercé le mandat de Conseillère communale de 1982 à 1994 et y exerce toujours les fonctions de lère Echevine depuis 1994.

Elle a également fait son entrée au sein de notre Assemblée provinciale en octobre 1985, elle y a siégé jusqu'en octobre 1994, avant d'y revenir en octobre 2000, puis d'y exercer la fonction de deuxième Présidente et, enfin, d'accéder à sa présidence le 27 novembre 2009.

Spontanée, joviale, femme « de terrain », Myriam est aussi dotée d'un franc-parler qui n'aura échappé à personne et d'un sens politique aigu, je le dis, je le pense vraiment.

Je vous invite, Mme la Présidente, à me rejoindre afin de recevoir la plaquette d'honneur de la Province pour vos 20 ans de mandat au sein de notre Assemblée.

(Applaudissements)

(Remise de la plaquette d'honneur de d'un bouquet de fleurs)

Mme LA PRESIDENTE.- Une deuxième plaquette est à remettre

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

aujourd'hui.

(Exclamations dans la salle)

Quelle plaquette ! M. Julien MESTREZ est né, un homme on peut le dire, de toute manière un homme il est toujours jeune, le 22 août 1947, à Verviers.

Licencié et agrégé en histoire de l'Université de Liège, M. MESTREZ fut professeur d'histoire à l'Athénée royal d'Eupen de 1973 à 1988, puis préfet des études à partir d'août 1988.

Sur le plan politique, il fut Conseiller communal de la Ville de Verviers de septembre 1984 à mars 2004, mais aussi Echevin de l'Instruction publique, des Sports et, enfin, de la Culture.

Il devint également Conseiller provincial en 1985, fonction qu'il assumera jusqu'en 1994, avant de revenir au sein de notre Assemblée en 2000 et de devenir, en 2004, Député provincial, aujourd'hui en charge des Affaires économiques, de l'Agriculture, de l'Euregio et de l'Informatisation.

Idéologiquement à gauche, le combat politique mené par Julien MESTREZ a toujours été celui de servir l'intérêt général, d'utiliser la parcelle de pouvoir qu'il détient au profit du plus grand nombre.

Proximité, écoute, débat, concertation, ouverture, sont autant de qualités qui font de lui un homme soucieux des autres et soucieux de développer et de promouvoir notre Province et ses actions.

Je vous invite, M. MESTREZ, à me rejoindre afin de recevoir la plaquette d'honneur de la Province pour vos 20 ans de mandat au sein de notre Assemblée.

(Applaudissements)

(Remise de la plaquette d'honneur)

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 11-12/001 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2010

Document 11-12/002 : Perception des taxes provinciales pour l'année

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011**2012****Document 11-12/003 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2012****Document 11-12/004 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2012 - 1^{ère} série.**

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 7, 8, 9 et 10 de l'ordre du jour : documents 11-12/001, 11-12/002, 11-12/003, 11-12/004.

Nous poursuivons aujourd'hui la discussion sur le compte 2010 et les dossiers budgétaires 2012.

Sont intervenus hier, M. Frank THEUNYNCK, M. André GERARD, M. Jean-Marie BECKERS, M. Gérard GEORGES, M. Balduin LUC et Mme Mélanie GOFFIN.

J'ai 4 orateurs inscrits, Mme Marie-Claire BINET, M. Jean-Paul BASTIN, M. Vincent MIGNOLET. Cinq : M. André GERARD et M. Marc FOCCROULLE. M. BECKERS. Il n'y en pas d'autre ? Mme MAGREVE.

Donc, nous commençons, Mme Marie-Claire BINET. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BINET, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Mme la Greffière, Chers Collègues.

Voilà, j'ai quatre propositions, la première en vue de gérer de manière coordonnée et efficace les actions à mettre en place par la Province de Liège dans la lutte contre les coulées boueuses.

Après avoir financé d'indispensables études et outils en vue de lutter contre les problèmes d'érosion et coulées boueuses, des actions concrètes commencent à se mettre en place en Région wallonne.

Des outils tels que la cartographie du risque d'érosion « ERRUISSOL », la cellule GISER, qui est désormais pleinement opérationnelle, sont des signaux positifs afin d'agir concrètement sur le terrain. Le gage de réussite de la mise en place des mesures concrètes (ouvrages légers de rétention d'eau, tournières enherbées, chenaux enherbés, plantations spécifiques, techniques culturelles simplifiées,...) passe par un partenariat fort avec les agriculteurs.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

A l'instar de ce qui s'est mis en place en Région flamande depuis presque 10 ans, des compensations équilibrées devraient être instaurées afin de motiver les agriculteurs à entrer dans la démarche. Ces compensations peuvent s'inspirer de ce qui existe déjà au niveau des mesures agri-environnementales, mais en orientant leur cahier des charges en vue d'être efficace contre l'érosion et le ruissellement particulièrement.

A titre d'exemple encore, j'ai pris quelques renseignements, en Flandre, une compensation de 1300 € par hectare et par an est prévue pour un agriculteur qui mettrait à disposition un coin de parcelle en vue de stocker ou infiltrer l'eau de ruissellement.

Inspirées de cela, des communes hesbignonnes ont déjà mis en place ce dispositif avec succès, l'idée serait de le généraliser au niveau régional. Le retour sur l'investissement est indéniable par rapport aux coûts à supporter par la collectivité et le privé lors d'inondations. La cellule GISER travaille déjà sur les aspects techniques des mesures à mettre en place. La brochure originale, publiée en septembre par la Watering van Sint-Truiden et traduite en français avec le soutien du projet AQUADRA « L'hydraulique agricole autrement » réalisée de manière remarquable, nous permet de prendre connaissance des solutions déjà mises en œuvre. Par ailleurs, un projet pilote sur le village d'Eben-Emael (commune de Bassenge) prend forme afin de tester la présente proposition.

Motiver les agriculteurs au cas par cas afin qu'ils acceptent de mettre à disposition leur terre (contre compensation) est un travail de longue haleine qui nécessite l'emploi de personnel spécifique appelé en Flandre « coordinateur érosion ». A titre d'exemple, coté un petit peu, chez nos voisins, une personne à mi-temps travaille sur 5 communes dans le sud de la Province de Limbourg qui est d'ailleurs un contexte similaire à la Hesbaye.

Je sais qu'en Province de Liège les Services Agricoles ont réalisé, sur une dizaine de communes hesbignonnes, un diagnostic des sites problématiques en termes d'érosion et de ruissellement.

Concernant le cas pilote d'Eben-Emael, les Services Agricoles de la Province de Liège prennent également en charge les contacts au cas par cas avec les agriculteurs en s'appuyant sur l'expertise du « coordinateur érosion » de la Province du Limbourg.

Je me charge par ailleurs d'envoyer cette réflexion au niveau régional, qui n'a sans doute pas attendu mon avis pour prendre des mesures par rapport à cette problématique préoccupante et

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

récurrente.

Merci de nous donner une information complète sur les interventions actuelles et futures de la Province sur base de la demande des communes, d'une part au niveau du personnel : un « coordinateur érosion » est ou sera-t-il désigné ?

D'autre part au niveau des moyens techniques et financiers qui sont ou seront mis à disposition des communes. Je vous remercie.

Pour ne pas faire des déplacements, je continue avec la deuxième proposition de résolution sur la communication au grand public sur le rôle essentiel des insectes pollinisateurs.

C'est avec beaucoup d'intérêt Monsieur le Député et chers Collègues, que j'ai participé au printemps 2011 à la journée de sensibilisation concernant le rôle crucial des abeilles et insectes pollinisateurs organisée au Domaine de Wégimont.

Les participants étaient nombreux, les intervenants qualifiés et passionnés, les différentes activités bien intéressantes. Mais je dirais que le public présent était pour l'essentiel un public déjà convaincu, des aspirants apiculteurs, des spécialistes et des apiculteurs chevronnés. De même, je suis heureuse qu'au budget 2011 un crédit a été augmenté en faveur des apiculteurs, c'est une reconnaissance de la haute importance de leur activité.

Au niveau régional, le Plan Maya proposé par le Ministre Benoît Lutgen promeut également l'apiculture et je viens d'apprendre la création d'une école d'apiculture à Berloz, village proche de Waremme, ces apiculteurs seront aussi des ambassadeurs des abeilles auprès de ce public.

Malgré toutes ces démarches, d'une somme maintenue au budget 2012 tout comme en 2011 en faveur des apiculteurs et actions proactives, je reste sur ma faim, oserais-je dire, car à notre niveau provincial, une action essentielle que j'avais suggérée n'est pas encore rencontrée à ce jour.

Je souhaite, par conséquent, vous proposer à nouveau, en continuité avec l'action menée en 2011, de diffuser à un plus vaste public ce message essentiel pour notre survie. N'ayons pas peur des mots, des personnalités scientifiques l'affirment depuis bien longtemps.

La Province est partenaire des télévisions et radios locales ; le Service provincial de la Communication, via particulièrement

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

la cellule « Promotion », a les compétences et les moyens, aidé par des personnes avisées en art apicole, pour réaliser un spot télévisé, ainsi que des messages radios qui seront diffusés régulièrement dès la fin de l'hiver 2012.

Il est scientifiquement prouvé que la répétition d'un message influe positivement sur les neurones de la mémoire et souhaitons le, qu'un maximum de personnes adopteront des comportements environnementaux plus respectueux.

Le Conseil provincial décide de charger le Collège provincial d'exécuter la présente résolution, à savoir la réalisation d'un spot télévisé et de messages radio sensibilisant le grand public au rôle essentiel des insectes pollinisateurs et le Conseil provincial charge le Collège de nous faire rapport dans les 6 mois de cette présente résolution. Je vous remercie.

Proposition de résolution, ça c'est un peu neuf, pour la création d'un EPICURIUM. Un EPICURIUM, c'est un néologisme, peut être.

Néanmoins, je me rends souvent dans la région d'Avignon et j'aimerais vous parler de l'existence de l'EPICURIUM, espace de découverte du monde des fruits et des légumes créé par le pôle européen d'innovation fruits et légumes et soutenu par le Grand Avignon.

Unique en Europe, il offre au public une promenade sereine et ludique à travers vergers, serres, potager et exposition sensorielle. Il a été inauguré en juin 2010 et a déjà reçu la visite de plus de 7900 personnes.

Les 8000 m2 de ce musée vivant sont une invitation à mieux comprendre la diversité, l'origine, les modes de culture et de transformation, les qualités nutritionnelles des fruits et légumes.

Une parcelle est dédiée aux collections de variétés anciennes, un nouveau film spécial jeune public vient d'être réalisé l'hiver dernier, un parcours interactif avec de nombreux ateliers destinés aux enfants mais aux adultes ainsi que l'organisation de week-ends festifs ravissent les visiteurs et participants.

Vu le succès de cette première année, l'EPICURIUM ouvert dans le Sud de la France est une idée gagnante.

La Province gère le Château de Jehay et son domaine et le Parc-Potager nouvellement inauguré. Les infrastructures pourraient

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

un jour constituer un site favorable à la création de ce type de « musée vivant », d'autant plus que nous nous trouvons en Hesbaye dans une région de vergers et de cultures maraîchères proches.

Beaucoup de personnes ont perdu le sens d'une alimentation équilibrée, les fruits et légumes en font partie, l'alimentation est notre « carburant vital ». J'ose par conséquent affirmer que la réalisation de ce projet apporterait une valeur ajoutée d'intérêt touristique, patrimonial et de santé publique en Hesbaye.

Le Conseil provincial décide de charger le Collège provincial de créer cet EPICURIUM ou un autre nom, avec les moyens humains, techniques et financiers dont dispose la Province et de faire rapport au Conseil provincial dans les 6 mois de la présente résolution.

Je vous remercie, vous êtes très attentifs, je vais donc terminer par la quatrième proposition. C'est plus facile comme ceci que quand il y a du chahut. Merci

On compte près de 11 000 espèces non indigènes en Europe, dont 10 à 15 % sont susceptibles d'avoir une incidence économique ou écologique négative, ce sont les plantes dites invasives.

N'en citons que 3 que sont la terrible Berce du Caucase, le très ou trop courant arbre à papillons ou buddleia, encore vendu dans nos commerces horticoles, et les répandues renouées japonaises ou asiatiques.

Les coûts liés aux dommages causés par ces espèces et aux mesures de lutte sont estimés à 12 milliards d'euros par an dans l'Union européenne. La Commission a présenté une série d'options pour la préparation d'une stratégie qui permettra de faire face à ce problème, qui constitue l'une des principales menaces pour la biodiversité car ces espèces non indigènes peuvent causer de graves préjudices aux écosystèmes, aux cultures, perturber l'écologie locale, et ce qui nous concerne plus particulièrement au Conseil provincial, déstabiliser les berges des cours d'eau tels les renouées asiatiques.

Différentes propositions au niveau international bien sûr, que je vous épargnerai, plusieurs questions horizontales liées aux espèces envahissantes devraient également être abordées.

Il est ainsi important de sensibiliser les citoyens, les autorités et les industriels à ce problème.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

Concernant cette lutte contre les espèces invasives plus proches de chez nous, en Europe, en Région wallonne, il y a notamment maintenant un projet pilote contre la renouée du Japon sur l'Eau d'Heure. A savoir, les renouées se reproduisent facilement par bouturages de fragments de rhizomes et non par voie sexuée plus lente étant donné que seuls les individus mâles stériles sont implantés en Europe. Ça c'est peut être fort biologique mais enfin voilà.

Dans l'édition n°17 du mois de juin de l'Ech'eau du Geer, que notre collègue Vincent Mignolet connaît bien, puisqu'il est Président du Contrat de Rivière du Haut-Geer, je lis les actions entreprises dans notre Vallée du Geer pour une lutte contre la Berce du Caucase en coordination avec la SPW.

A titre d'exemple : à Waremme, on parle un petit peu de ce qu'on connaît, excusez moi d'être fort Hesbaye aujourd'hui mais c'est un peu mon rôle, à Waremme, sur les berges du Wachnet qui est un ru de 1,5 km, d'une qualité biologique remarquable, affluent du Geer, mais aussi le long de celui-ci, les renouées asiatiques sont importantes. Danger ! Il n'y a pas que la Vallée du Geer bien évidemment, beaucoup de Communes connaissent ce fléau, disons-le.

Ainsi, j'entends que la Commune de Sprimont travaille en partenariat avec les contrats de rivière pour éradiquer la Berce du Caucase.

Se débarrasser de ces plantes invasives ne peut résulter d'une improvisation ; des associations, des coordinations sont impératives tant au niveau de leur localisation qu'au niveau des moyens à mettre en œuvre efficacement. Les Communes seules ont, malheureusement en fonction de l'actualité, n'auront pas les moyens suffisants pour arriver à cette lourde tâche.

Je lis dans la Note de politique générale de note Budget 2012, en page 15, que la Province de Liège va consacrer un budget de 400.000 euros à l'entretien des 1.037 km de cours d'eau de 2ème catégorie de la province.

Ce budget permettra essentiellement d'assurer le bon écoulement des eaux et de réaliser des opérations de curage, d'abattage d'arbres et de curage des berges.

Pouvez-vous nous confirmer que l'éradication des plantes invasives est prévue dans l'entretien desdits cours d'eau ? Dans l'affirmative, quel en est le calendrier ?

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

L'intervention se fera-t-elle uniquement à la demande des communes ou aussi sur proposition de la Province ?

La Province a-t-elle déjà établi un schéma d'intervention et sur quelle base ?

Quels sont les moyens humains, techniques et financiers qui seront mis à la disposition des communes ?

Dans la négative, le Conseil provincial charge le Collège provincial de mettre en œuvre cette politique d'éradication des plantes invasives et de faire rapport au Conseil provincial dans les 6 mois de la présente résolution.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'invite à présent M. Marc FOCCROULLE. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. FOCCROULLE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Monsieur le Député provincial, Cher Monsieur LACROIX, Député en charge du budget n'est pas un métier facile en définitive car je serais tenté de dire, compte tenu de mon expérience personnelle que le seul pouvoir qu'il donne à son titulaire, c'est le pouvoir de dire non tant les demandes sont nombreuses de ses collègues mais les moyens budgétaires sont limités.

Pour le budget 2012, le groupe PS en mesure toutes les difficultés et ce, d'autant plus que ce qu'on serait appelé à dire, à qualifier d'icebergs budgétaires ont été nombreux pour confectionner le budget 2012.

L'indexation des salaires, il faut le rappeler, la hausse naturelle des frais de fonctionnement que l'on oublie trop souvent, la hausse des taux d'intérêts, les événements extérieurs sur lesquels la Province n'a pas de prise, ai-je besoin de parler de Dexia ? Ou de la hausse du prix des pensions.

La volonté, et nous le saluons aussi, positive de ne pas augmenter la fiscalité provinciale tant sur les citoyens que sur les entreprises. C'est donc un budget quadrature du cercle pour 2012.

Vous avez dès lors parlé de budget prudent, j'ajouterais très sincèrement de budget maîtrisé et de budget inventif car l'Exécutif provincial, malgré un contexte institutionnel difficile, chahuté, un

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

contexte budgétaire régional tout aussi difficile, maintient le cap.

Le cap de ses missions tout d'abord, et j'en profite pour passage Monsieur le Député - Président pour saluer, ainsi que votre équipe, la tenue des Conseils thématiques qui ont vraiment placé la Province au cœur de ses missions en les rendant intelligibles et démontrant toute leur efficacité.

Le groupe ECOLO que j'apprécie par ailleurs, ne partage peut être pas ce point de vue mais sachez au moins qu'ici, chers Collègues, il y a un contrôle démocratique qui s'exerce sur l'Institution et je suis heureux, à titre personnel, d'y participer.

Le cap de ses missions disais-je tout à l'heure, en les remplissant toutes sur un pied d'égalité tout en respectant aussi et il faut le souligner, ses agents car on ne rappellera jamais assez les efforts qui ont été déployés pour engager les procédures nécessaires pour statutariser ces agents qui forgent les politiques provinciales d'aujourd'hui.

La dette. Est-ce que j'ai besoin de vous rappeler ici que la Province de Liège s'est aussi démarquée mais démarquée dans le bon sens du terme par rapport aux autres niveaux de pouvoir en diminuant ses dépenses de dette. Il était important à mon sens de le souligner ici.

Je terminerais par la supracommunalité. La Province a pris une décision audacieuse de mettre à disposition 140.000.000 € grâce à une réservation d'emprunt pour soutenir les projets supracommunaux. C'est une initiative originale que nous saluons au niveau du groupe PS.

Monsieur LACROIX, je terminerais par ça : vous êtes sans doute, j'avais envie de faire un lien avec votre compétence « Sports », le Philippe GILBERT du budget.

Opiniâtre depuis 2006, vous avez démontré toutes vos capacités au sein de l'Exécutif provincial à maîtriser le budget provincial pour qu'il soit crédible, équilibré et toujours aussi progressiste.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. J'invite à présent M. Jean-Paul BASTIN. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. BASTIN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Mme la

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

Présidente.

Je vais vous proposer, chers Collègues, deux résolutions, une interpellation et un amendement budgétaire.

Première résolution, une Province qui donne l'exemple dans ses solutions de mobilité interne.

La Province a décoré tout son parc automobile de son nouveau logo et de sa charte graphique, ce qui augmente la visibilité de la Province et lui donne une image plus moderne.

Cette nouvelle image nous donne également la responsabilité en tant que pouvoir public de montrer l'exemple dans nos choix de véhicule. Il nous semble dès lors important d'intégrer des critères environnementaux dans nos cahiers des charges et de pouvoir mettre à disposition à nos services des véhicules particulièrement peu polluants et/ou utilisant des techniques novatrices à promouvoir, motorisation hybride ou électrique par exemple.

Nous proposons que dans le cadre du remplacement progressif des actuels véhicules en fin de vie, des véhicules électriques ou hybrides puissent être acquis et servir pour nos services provinciaux dans leurs besoins de déplacement pour compte de leur mission et que les cahiers des charges pour les appels d'offre puissent garantir ce choix citoyen quand il est adapté.

Dès lors, le Conseil provincial de Liège déciderait de modifier les cahiers des charges en intégrant des critères environnementaux visant à permettre à nos services de disposer de ces véhicules particulièrement peu polluants et utilisant ces techniques novatrices.

Le Conseil provincial propose au Collège la mise en œuvre de cette résolution et de faire rapport au Conseil provincial dans les six mois du dépôt de la présente résolution.

Deuxième résolution, une Province à l'écoute des besoins de ses étudiants : augmentation des montants maximums des prêts.

Les dernières nouvelles d'Arcelo-Mital ne sont que les témoins d'une crise de plus en plus prégnante pour les habitants de notre province. Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale augmente de manière constante et interpellante dans les différents CPAS du pays.

Pourtant, on constate, ce qui pourrait sembler paradoxal, que le

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

Service prêts d'études proposé par la Province de Liège est peu usité. Par rapport à cette désaffectation et après consultation d'étudiants, il nous revient que le montant maximal de ces prêts serait trop faible.

Le montant maximum des prêts s'élève actuellement à 750 € maximum pour l'enseignement supérieur de type court, 1.250 € maximum pour l'enseignement supérieur de type long et universitaire, 500 € maximum pour l'enseignement secondaire, à titre tout à fait exceptionnel et moyennant enquête sociale.

Un étudiant du supérieur qui fait les démarches pour avoir ce prêt l'aura vite dépensé, que ce soit dans son minerval ou ses cours et ses photocopies. Il n'aura même pas la possibilité de financer la garantie locative de son kot.

Le groupe CDH-CSP propose le triplement de ces montants qui je le rappelle ne sont jamais que des prêts.

Dans un premier temps, nous proposons de maintenir la même inscription budgétaire mais si comme nous l'espérons, l'augmentation des plafonds augmente, l'intérêt des étudiants pour ce service, il sera toujours temps de modifier l'inscription budgétaire lors de la première modification budgétaire.

Il faudra sans doute plusieurs mois pour que l'information circule auprès des étudiants et que prêt étudiant soit à nouveau plus sollicité.

Dès lors, en cas de vote positif de cette résolution, le Conseil provincial chargera le Collège provincial de l'exécution de celle-ci et de lui faire rapport dans les six mois qui suivent le dépôt de la présente résolution.

L'intervention relative au Centre Hospitalier Spécialisé de Lierneux pour connaître quels sont ses projets et quels sont ses partenariats.

Il y a quelques mois, Mme la Vice-Présidente Ann Chevalier venait nous dire à la tribune toute sa fierté de pouvoir disposer dans les outils provinciaux d'un centre comme celui de Lierneux.

Le groupe CDH-CSP est interpellé, sauf erreur de sa part, de ne lire aucune mention de ce Centre Hospitalier Spécialisé dans la Déclaration de Politique Générale 2012.

Pouvez-vous nous dire, Mme la Députée, quels sont les projets,

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

les évolutions prévues pour ce centre et surtout, quels partenariats envisagés ou ouverts avec d'autres centres.

On me signale que dans le rapport de la cinquième Commission, il aurait été omis un élément évoqué lors de la réunion, à savoir une diminution de toutes les subventions d'aides, que cela soit au développement, à l'intégration ou à l'aide aux familles et parfois ce, jusqu'à moins 23 %. Si vous pouviez nous expliquer les raisons de ces diminutions Mme la Députée.

Dernièrement et pour conclure, un amendement budgétaire concernant le programme des cars de dépistage de la Province de Liège et la demande de réalisation d'un audit externe.

Le Service des cars de dépistage de la Province de Liège suscite la controverse. De nombreux professionnels de la santé en province de Liège dénoncent...

(Une sonnerie retentis dans la salle perturbant l'Assemblée)

... avec force, ils dénoncent l'inadéquation de ces Services, que ce soit pour leur...

(Rires)

Je ne sais pas qui s'est endormi sur la sonnette mais... Mais j'ai un doute sur un coupable potentiel !

(Rires)

Je remercie mon collègue de Chaudfontaine de vous rappeler à votre meilleure attention... Donc j'en reviens à mon amendement budgétaire concernant une demande d'un audit externe pour le Service des cars de dépistage.

J'en étais arrivé à ce que de nombreux professionnels de la Province de Liège dénonçaient et j'ai été rejoint par la sonnette, l'inadéquation de ces services, que ce soit pour leur coût, leur redondance avec des services déjà proposés ou effectués par ailleurs ou du manque de concertation avec les acteurs de terrain.

Comme les compétences provinciales vont être redéfinies par le Parlement wallon, comme la Province de Liège est la seule à proposer des services de dépistage en cars d'une telle ampleur, comme la Province de Luxembourg a décidé de faire marche arrière sur ces services après une évaluation, nous demandons que la Province de Liège puisse faire un audit externe sur ces services.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

Si cet audit venait à conclure de la pertinence en termes de santé publique et par rapport aux objectifs poursuivis notamment d'atteindre un public précarisé en termes d'accès aux soins de santé, nous ne serions que plus forts pour conserver cette compétence. Si à l'inverse, cela n'était pas démontré, nous pourrions réaffecter nos moyens à d'autres missions de sensibilisation à la santé.

Pour la réalisation de cet audit, nous demandons l'inscription au budget ordinaire d'un article budgétaire sous le numéro 871/613650 libellé comme suit : « Audit externe du dépistage organisé par la Province de Liège » : 1 € prévisionnel.

Enfin, je tiens à remercier le Député pour sa longue réponse à mes 10 questions sur le dépistage et nous aurons certainement l'occasion d'y revenir prochainement.

Concernant le dépistage systématique du cancer du sein pour la tranche d'âge 40-49 ans, le Député signale que l'écrit d'un Professeur en charge de ce programme provincial remettant en cause la pertinence de ce dépistage systématique datait de 2006, je tiens à lui signaler que dans un écrit de 2011, dans le journal « European Journal of Cancer Prevention », ce spécialiste attire encore l'attention sur les problèmes méthodologiques de ce dépistage systématique.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'invite à présent M. André GERARD. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Francorchamps 2012 - Les Euroskills, je pense que l'on en a déjà parlé quelques fois.

2012, la région wallonne nous a fait le cadeau d'organiser le concours européen des métiers de la main. Ce concours est en quelque sorte une demi-finale d'un concours mondial.

Lors des portes ouvertes de l'école de la Reid, la section d'art florale nous a cette année encore gratifiés d'un spectacle envoutant. Pourtant, cette section professionnelle qui fait parler d'elle positivement bien au-delà des frontières de notre province ne

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

bénéficie pas d'un appui particulier mais des opportunités existent.

Nous avons, en 2012, l'occasion de les mettre en valeur à l'échelle européenne le temps d'un concours au moins.

Je souhaiterais savoir si des contacts sont d'ores et déjà pris avec le pouvoir organisateur afin que cette section puisse prendre en charge la décoration florale.

Ce qui interpelle, c'est la diminution du soutien à Euroskills qui passe de 300.000 € à 200.000 €. Il est à espérer que cela ne sera pas un obstacle à la participation de nos jeunes.

Deuxième question : projets concernant l'école de La Reid. Les projets concernant l'école de La Reid et le nouveau campus scolaire permettront des économies d'échelle. C'est fort bien.

Dans la déclaration de politique générale pour l'année 2012, vous annoncez des objectifs techniques, pédagogiques et urbanistiques. Vous annoncez également une conception technique contemporaine notamment en termes d'économie d'énergie.

Vous savez mon attachement aux énergies renouvelables. Des projets innovants et avant-gardistes existent. Ce qui est futuriste ne signifie pas d'emblée qu'il soit farfelu loin de là. Le projet dont question a été présenté à des professionnels qui n'ont pu y répondre pour des raisons purement contractuelles.

Je ne connais pas toutes les nouvelles réglementations en termes de zone d'implantation d'éoliennes, ce dont je suis certain c'est que l'Athénée Royal de Pepinster avance dans un projet d'établissement d'installation d'une éolienne à proximité de son implantation.

Un projet pédagogique d'envergure alliant technicité, pédagogie et citoyenneté puisque c'est un produit pur de l'école et surtout des élèves.

Récupérer la chaleur d'une éolienne pour alimenter les serres horticoles, voilà en résumé l'innovation qui vous est proposée car comme toutes les autres, elle produira bien entendu de l'électricité dont nous avons tant besoin dans nos établissements.

Je ne demande pas d'entrer en concurrence avec une autre école mais d'analyser des projets qui peuvent être, de faisabilité d'un projet nouveau dans l'établissement, c'est au niveau pédagogie et au niveau des jeunes c'est mobilisant. Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

J'invite à présent Mme MARGREVE. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme MARGREVE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Dans la vie quotidienne, la protection de l'environnement et les énergies renouvelables occupent une place toujours plus importante et plus croissante.

Malgré l'octroi de primes et d'avantage fiscal afférent à ce genre d'installation du genre chauffe-eau solaire et panneaux photovoltaïques, les montants réels à investir restent assez importants.

Or, il est un fait qu'au cours des dernières années, le nombre de familles monoparentales n'a cessé d'augmenter. En raison de leur situation financière parfois précaire, beaucoup de ces ménages ne sont pas en mesure d'investir dans une telle installation.

Ma question est maintenant de savoir s'il existe de la part de la Province la possibilité pour ces familles d'obtenir des crédits à taux d'intérêts raisonnables pour des investissements de chauffe-eau solaire ou panneaux photovoltaïques.

Et si oui, quelles sont les conditions à remplir et les démarches à faire pour bénéficier d'un tel crédit.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'invite à présent M. BECKERS. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. BECKERS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Le groupe ECOLO souhaite déposer un amendement budgétaire concernant l'aide aux pays en voie de développement qui concerne l'article budgétaire 161/640151.

Mme la Députée provinciale en charge des Affaires Sociales, je propose par le biais de mon amendement budgétaire que la Province de Liège soutienne le projet Enda Pronat, une ONG sénégalaise.

Ce projet intégré dans le réseau national des femmes rurales du Sénégal, soutient des groupements féminins qui pratiquent le

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

maraîchage biologique à l'Est du pays, dans la région de Tambacounda.

Ce financement contribue à l'achat de semences, clôtures, moulins, arrosoirs. Cette action touche directement les femmes qui font l'objet de discrimination en matière de droits juridiques ou d'accès aux instances de décision.

Ce financement assure des formations aux participantes aux projets pour renforcer leurs capacités en droit, en leadership, en gestion. Ce projet fait partie du programme triennal cofinancé par la Coopération belge au développement pour lequel il faut trouver 20 % de fonds propres.

Pour ce faire, je propose une augmentation du poste budgétaire repris à l'article 161/640151 intitulé « Aide humanitaire dans les Pays en voie de développement et intégration des populations ».

Le montant initialement prévu au projet de budget 2012 est de 14.873 €, je propose de porter ce poste à 24.789 €, soit une augmentation de 9.916 €, ce qui permettrait de le maintenir au même niveau que dans le compte 2010 ainsi que dans le budget 2011.

Madame la Députée provinciale en charge des Affaires Sociales, je vous remercie d'ores et déjà pour la suite que vous ne manquerez pas de réserver à ma proposition.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres intervenants ? Non.

Donc, la suite de nos travaux aujourd'hui est consacrée aux réponses de certains Députés à différentes questions. J'invite donc tout d'abord M. le Député provincial - Président André GILLES pour la réponse aux questions d'un Conseiller provincial. Vous avez la parole M. le Député provincial - Président.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).-
Merci Mme la Présidente.

J'imagine qu'il y aura peut être encore des questions aujourd'hui sur les matières pour lesquelles j'ai une responsabilité puisque les débats ne sont pas clôturés mais pour faciliter l'organisation des deux jours de Conseil qui nous reste, j'ai pris la liberté de répondre déjà à deux Conseillers sur ce qu'ils m'avaient posé antérieurement et donc, je m'adresserai à M. GERARD.

M. le Conseiller GERARD m'interpelle tout d'abord sur la

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

budgetisation d'une étude concernant les besoins en formation du secteur du feu.

Je dis qu'il a raison à l'occasion de cette question, de saluer ici le courage et même l'héroïsme des hommes du feu qui assurent et garantissent la sécurité du citoyen sur le territoire de notre province.

La Province est consciente du rôle important des pompiers et donc de l'école du feu. La Province de Liège a déjà réalisé un premier investissement je crois, très significatif avec la phase I, avec les locaux actuels de la Maison provinciale de la Formation. Les phases II et III regroupant certains locaux techniques et reprenant un grand hall d'entraînement pour les pompiers et une maison permettant des simulations sans flamme ni fumée sont actuellement en lancement.

Votre conseil a approuvé en juin le cahier des charges pour le gros œuvre de la phase 2. Le marché sera attribué par votre Conseil avant fin décembre de cette année. Les plans d'ensemble de la phase 3 sont terminés au niveau des services provinciaux. Je remercie mon collègue et ses Services à travers lui pour ce travail. L'étude de stabilité va être engagée bientôt.

C'est parce que la Province de Liège proche de ses citoyens est consciente de l'importance de cette fonction professionnelle qu'elle a très tôt réalisé, bien avant d'autres, des premiers investissements pour améliorer la qualité de la formation des pompiers.

Depuis 2004, la Province de Liège a assuré la formation pratique des candidats sapeurs-pompiers, des candidats adjudants et des candidats officiers, en louant le terrain d'entraînement pratique de la Province du Limbourg à GENK.

Depuis trois ans, en partenariat avec l'Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs, les sapeurs-pompiers en formation participent à des entraînements pratiques sur le site de MERCURY à Wandre notamment pour le « flash over », avec du matériel acquis par la Province.

Ce ne sont certes que des solutions provisoires mais elles ont le mérite d'exister.

Aujourd'hui l'école des pompiers prend un essor incontestable. Elle est accompagnée par une école des cadets. Car prévenir vaut mieux que guérir. Former des jeunes, c'est préparer la totalité des

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

citoyens de la province à vivre en sécurité.

Dans ce contexte, il est clair qu'il y a des besoins indiscutables en infrastructures qui doivent être étudiés et faire l'objet, j'ai envie de dire, d'un master plan.

En interne, un travail a déjà été engagé. J'ai ordonné à la Direction générale de la Formation et au personnel dirigeant de l'école du feu de mettre à l'étude un projet d'infrastructure adaptée à la formation des pompiers pour les flammes et la fumée. Des visites ont déjà été menées par le Directeur de notre école du feu en France, en Allemagne et en Hollande. Il faut, en apportant la meilleure formation possible, réduire les risques qu'ils courent d'exposer leurs vies.

Cette étude sera finalisée pour 2012. La collaboration des Chefs de Corps de toutes les casernes du territoire de la province de Liège est prévue. Des réunions ainsi qu'une visite technique d'infrastructure spécialisée en Hollande seront proposées dans les prochains mois aux Chefs de Corps des casernes de la province de Liège.

J'ai indiqué aux techniciens qu'il était important sur le plan technique de faire le tour de la situation en tenant compte des réalisations européennes et j'ai demandé également qu'il ne soit pas exclu qu'une participation de structures privées soit envisagée.

Après ce master plan, il appartiendra au Conseil de se prononcer sur ce dossier. Vous constatez, Monsieur le Conseiller, que votre collègue provincial est attentif à cette problématique et en quelque sorte, anticipe vos souhaits

J'espère Monsieur le Conseiller avoir ainsi répondu à votre question.

M. GEORGES, je vous remercie, Monsieur Georges, de souligner la bonne rentrée scolaire de l'Enseignement puisque le secondaire atteint les 9.500 élèves et le supérieur passe le cap des 9.000 étudiants. C'est le résultat des efforts du Département de l'Enseignement provincial et de tout son personnel que je remercie au passage.

Quant à votre question, elle me permet d'informer tous les Conseillers provinciaux de cette réforme qui porte le nom de CPU pour « Certification Par Unités » d'acquis d'apprentissage.

Il s'agit en fait de considérer le 3ème degré de l'enseignement qualifiant, tant le Technique de qualification que le Professionnel,

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

comme un tout, c'est-à-dire une formation complète menant à un métier bien défini que l'élève parcourt en validant progressivement ses acquis et en étant certifié sur le résultat final.

Un décret a été promulgué le 19 juillet 2011, c'est tout frais, pour préciser le cadre de cette réforme. Vous en conviendrez, pour ce qui nous concerne, il est donc assez logique que l'Enseignement de la Province de Liège ne se soit pas encore engagé dans l'application même de la CPU.

La Province de Liège a fait le choix de préparer ses enseignants à cette nouvelle méthodologie par l'application du décret du 26 mars 2009. L'enseignement provincial participe lui aussi à la revalorisation du qualifiant en rendant les épreuves de qualification obligatoires et en exigeant que l'évaluation de l'option repose uniquement sur ces épreuves.

En effet, depuis septembre 2010, les professeurs des Options de base groupées du 3ème degré qualifiant n'évaluent plus individuellement leurs cours mais ils évaluent l'élève lors d'un ensemble articulé de compétences, c'est-à-dire une épreuve transversale, construite par l'ensemble des professeurs de l'option et qui porte sur des compétences ciblées.

Ces nouvelles épreuves de qualification donnent de bons résultats. Elles resserrent les liens entre les professeurs et préparent mieux au futur métier. De plus, cette manière de faire facilitera, je crois, le passage vers la méthodologie de la CPU lorsqu'il sera nécessaire de l'appliquer, c'est-à-dire le 1er septembre 2012, rentrée prochaine, pour les Techniciens de l'automobile et les Mécaniciens de l'automobile, les Restaurateurs et les Esthéticiens. Pour toutes les autres options et nous en avons 67 chez nous, il faudra attendre la refonte des référentiels de formation adaptés à la CPU. Cela risque de prendre un certain temps puisque, en une année, le Service Francophone des Métiers et des Qualifications en a produit trois.

Par conséquent, l'Enseignement de la Province de Liège a anticipé le découpage en unités.

Donc, vous nous interrogez sur les efforts fournis par l'Enseignement provincial pour entrer dans le CPU. Comme vous venez de l'entendre, nous préparons progressivement les équipes pédagogiques à cette future réforme.

J'en reviens à Monsieur le Conseiller Gérard qui me demande enfin de réfléchir à un projet d'organisation d'une 3SDO (troisième

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

année supplémentaire de différenciation et d'orientation) pour l'année scolaire prochaine.

Laissez-moi vous expliquer nos choix actuels. Tout d'abord, sachez que je partage votre avis, comme ça, les choses sont dites, pour constater que le désarroi des jeunes se révèle très tôt dans le cadre de leur cursus scolaire.

Mais notre Enseignement provincial peut se targuer de tout mettre en œuvre pour aider l'élève.

Le premier degré de l'enseignement secondaire constitue la troisième étape du continuum pédagogique. Le décret relatif à l'organisation pédagogique du 1er degré de l'enseignement secondaire a été modifié depuis le 30 juin 2006 et tente par des orientations diverses de permettre à l'ensemble des élèves d'atteindre la maîtrise des socles de compétences, autrement dit de trouver la voie de formation qui répond le mieux à leurs attentes et capacités.

La Province de Liège organise tout d'abord pour les élèves qui ont leur certificat d'Etudes de Base (C.E.B.) un premier degré commun dans toutes nos écoles qui permet à chacun d'atteindre les objectifs sanctionnés par un Certificat du 1er degré, autrement dit le CE1D.

Pour l'élève qui nous arrive quand il n'a pas obtenu son Certificat d'études de base à l'école primaire, la Province de Liège organise également dans toutes ses écoles secondaires un premier degré différencié. Inscrit donc automatiquement en 1ère différenciée, l'élève présente l'épreuve externe du CEB. S'il échoue, il est alors orienté vers la 2ème différenciée où l'occasion lui est donnée de représenter l'épreuve.

Par ailleurs, une année complémentaire est organisée au bénéfice des élèves qui, au terme de la première ou de la deuxième année commune éprouvent des difficultés. Les besoins particuliers de chacun sont pris en compte et notamment ceux liés au rythme variable d'apprentissage. L'organisation de cette année complémentaire vise ainsi à résoudre les difficultés rencontrées dans la maîtrise de compétences, notamment en comblant les lacunes constatées.

L'élève ne peut redoubler aucune année constitutive du premier degré commun ou du premier degré différencié et il ne peut pas fréquenter le premier degré de l'enseignement secondaire pendant plus de trois années scolaires.

Ceci établi, venons-en à l'objet de votre demande,

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

l'organisation d'une 3 SDO.

Une année spécifique dénommée « troisième année de différenciation et d'orientation », peut être organisée après le premier degré, au bénéfice des élèves qui, à l'issue du 1er degré, n'ont pas acquis la maîtrise des compétences attendues à 14 ans (c'est-à-dire après trois années).

L'objectif de la 3SDO est double, d'une part, différencier le parcours scolaire du jeune, d'autre part l'orienter en poursuivant sa scolarité.

Au terme de cette année, sur la base d'un rapport de compétences acquises, le Conseil de Classe peut certifier de la réussite du premier degré de l'enseignement secondaire ou orienter vers la troisième année de l'enseignement secondaire dans une forme et une section qu'il définit. Le Conseil de Classe remet alors à l'élève un document reprenant des conseils complémentaires pour son orientation. Ils portent sur les orientations d'études conseillées ou, s'il échet, déconseillées.

Vous constaterez, Monsieur Gérard, que cette troisième année représente une année supplémentaire pour un élève qui a déjà fréquenté trois ans le 1er degré, et il ne dépend plus vraiment alors du premier degré mais pas encore à proprement parlé du deuxième degré.

Nous avons opté pour une orientation plus précise dès la fin de la deuxième année commune ou complémentaire pour diriger l'élève vers la 1ère année du 2ème degré, donc la 3ème année. Notons que depuis quatre ans nous n'avons jamais reçu une seule demande d'orientation vers une 3ème SDO de la part de parents concernés.

Enfin, pour compléter votre information et indépendamment de ce qui précède, je vous signale que, cette année, afin d'aider les plus démunis, à savoir les primo-arrivants, nos efforts NTPP comme on dit dans le jargon (Nombre Total de Périodes Professeurs) ont porté sur l'organisation d'une classe passerelle à l'Ecole Polytechnique de Verviers.

Ceux-ci sont au nombre de 35 et bénéficient d'un encadrement privilégié, qui nous l'espérons, rendra à ceux qui ne l'ont pas ou plus le goût des études, ce qui permettra de les orienter le plus rapidement possible vers un cursus normal.

Je vous remercie de votre attention, c'était un peu technique mais la réponse à une question technique et forcément technique. Mais comme je sais que notre collègue est spécialiste dans la

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

question, je pense qu'il m'aura compris. En tout cas, pour m'en assurer, je lui remets un petit schéma. Ca ressemble à un schéma mais c'est plus compliqué qu'un schéma mais ça résume ce que je viens de dire sur un seul tableau.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député provincial - Président. M. Vincent MIGNOLET m'avait demandé la parole tout à l'heure, il a eu un petit inconvénient de parcours pour arriver, il est là. Je vous demande l'autorisation qu'il intervienne à la tribune. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. MIGNOLET, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Merci chers Collègues, veuillez encore excuser mon arrivée tardive mais effectivement, j'ai eu un petit incident de parcours et je n'aurais pas réussi mon examen chez les Cadets des pompiers...

Voilà, effectivement j'aurais trois questions. Tout d'abord, ma première question s'adresse à notre Vice-Président Monsieur Georges PIRE et à notre Député en charge de l'Agriculture Monsieur MESTREZ, comme nous l'avons vécu encore de ces derniers étés, surtout le plateau Hesbignon a encore été victime des inondations et plus particulièrement de dégâts suite aux coulées boueuses dont ont été victimes à la fois les infrastructures publiques mais surtout les particuliers, donc connaissant l'expertise des services à la fois du département des Infrastructures, des Travaux mais aussi des Services Agricoles, j'aurais souhaité savoir si la Province et les Services provinciaux allaient cette année, via les budgets qui sont proposés à la fois à l'extraordinaire mais également au fonctionnement, continuer les investigations et surtout poursuivre la réflexion de manière concertée avec l'ensemble des acteurs et notamment avec les agriculteurs puisque nous avons malheureusement trop bien perçu qu'il y avait une stigmatisation de cette catégorie de professionnels suite aux inondations et je pense que c'est tout le contraire que nous devons adopter comme attitude, c'est les associer autour de la table dans la réflexion qui doit être poursuivie pour essayer de trouver des solutions et Monsieur le Député PIRE, comme chaque année, vous avez évidemment mis en évidence les budgets que vous associez dans la réflexion, encore cette année, vous avez prévu un crédit particulier pour cette réflexion et pourriez-vous identifier auprès de notre Assemblée les projets qui seront développés dans les prochains mois en vue de régler, en tout cas de solutionner une partie de ces problèmes.

J'ai deux autres questions qui sont destinées à Monsieur Paul-Emile MOTTARD, notre Député en charge de la Culture et du Tourisme.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

L'an dernier, j'étais déjà monté à cette tribune pour solliciter quelques informations par rapport aux projets menés par la Province et plus particulièrement la Fédération du Tourisme avec l'aide de la SPI+ dans cette étude qui est menée en vue de réaliser un cheminement de promenades cyclistes sur le plateau de Hesbaye. Quels sont aujourd'hui les résultats de l'étude qui était menée, quels seront les projets concrets qui seront réalisés dans l'année 2012 à ce sujet. Les communes seront-elles à nouveau associées, comme cela avait été le cas l'an dernier, si c'était évidemment le souhait de la Province de mener ce projet à son terme dans les prochains mois ?

Et l'autre question, lors de notre réunion de la troisième Commission il y a un peu plus d'une semaine, vous nous avez exposé votre volonté de poursuivre toute une série de projets, notamment la création d'un réseau de lieux de répétitions, le soutien au développement de Maisons de la création, il y a toujours un crédit en vue de favoriser le développement de projets supracommunaux, autant d'initiatives qui continueront à être menées alors qu'on sait les difficultés que l'on peut rencontrer mais surtout un moment aussi où nous vivons une mutation dans le domaine culturel des différents secteurs.

Un nouveau décret à la lecture publique, un nouveau décret en phase de révision au niveau des Centres culturels, l'intention de la Province est-elle de réaliser un véritable maillage sur le territoire provincial mais aussi la Province entend-elle jouer un rôle primordial à un moment également où on connaît des difficultés de la Communauté française de rencontrer toute une série de missions.

Je vous remercie à nouveau pour votre indulgence et votre compréhension. Merci pour les réponses.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. Je passe à présent à M. le Député MESTREZ qui veut répondre aujourd'hui. Vous avez la parole M. le Député provincial.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Je vais d'abord répondre à la question de Mme BINET relative aux coulées de boue ou à la lutte contre les coulées de boues en tout cas et je pense que la question pourra aussi concerner M. MIGNOLET pour la partie en tout cas qui s'adresse à moi.

Madame BINET et M. MIGNOLET se préoccupent, avec raison, de la problématique des coulées de boue d'origine agricole.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

Cette préoccupation est aussi celle des Services agricoles depuis 2009 où un encadrement des communes a été initié, via l'apport d'un expert du Watering du Limbourg, rétribué à la journée. Une journée par commune. Parfois plusieurs communes se mettent ensemble pour faire un bassin.

Ce service a été offert à 7 communes en 2009 : Waremmes, Saint-Georges, Verlaine, Donceel, Remicourt, Oreye et Bassenge. 1 commune en 2010 : Villers-le-Bouillet et 5 communes en 2011 : Theux, Wasseiges, Braives, Lincet et Lontzen. C'est évidemment en fonction des éléments climatiques et de leurs conséquences.

Notre cellule d'encadrement, à la fois le technicien du Watering et des membres du personnel des Services Agricoles, s'occupe de définir, avec les responsables communaux, les principaux points noirs.

Une fois cet inventaire établi, une visite des lieux est organisée avec l'expert des Waterings.

Celui-ci propose des solutions simples, pratiques et généralement peu coûteuses. Si je peux un peu illustrer : si vous avez un champ en pente, même légère, n'essayez pas d'arrêter l'eau au bas du champ quand elle a pris de la vitesse, c'est à mi-hauteur qu'il faut un moment donné mettre un arrêt de manière à couper la vitesse de l'eau par deux, une partie qui va être arrêtée par une pente enherbée ou par une haie et puis une deuxième moitié qui coulera moins vite et qu'on pourra arrêter au bas de la pente.

Donc, c'est des mesures relativement simples, ce n'est pas des bassins d'orage bétonnés, c'est des diguettes, c'est des pentes enherbées, c'est des choses comme ça.

Un rapport de visite est établi et transmis à la commune. Elle en fait ce qu'elle veut. Il y a des communes qui s'investissent très fort pour réaliser, il y a des communes qui reçoivent le rapport, qui s'investissent moins, voire qui ne s'investissent pas.

Certaines même ont "amplifié" le service en offrant, comme en Flandres, des primes complémentaires aux agriculteurs concernés par des infrastructures permanentes (digues, plantations d'arbres, bassins d'orage...) ou des mesures temporaires des mesures agro-environnementales. Pour ce qui est de la Région... Voilà.

La commune de Bassenge, confrontée à des inondations récurrentes, cherche des solutions plus pérennes et nous avons amené un soutien plus substantiel à cette commune pour faire un projet pilote pour qu'ils puissent être éventuellement productifs

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

d'ailleurs mais je vous êtes, je pense, bien informés.

Là où il y a une spécificité c'est que notre Service intervient alors pour sensibiliser les agriculteurs concernés. Il ne suffit pas d'avoir fait une étude, de l'avoir remise à la commune mais il faut aussi agir en direct auprès des agriculteurs pour les sensibiliser aux possibilités de prendre des mesures parce que les ouvrages, généralement, "mangent" les parcelles et réduisent en conséquence les revenus de ces agriculteurs. C'est d'ailleurs, à notre estime, une réflexion qui devrait être menée à un niveau supérieur à celui de la Province où on devrait d'ailleurs pouvoir envisager une indemnisation des agriculteurs qui mettent en place ce type de mesures agro-environnementales et donc qui sacrifient une partie de leurs terres pour l'intérêt général mais qui pour le moment ne sont pas récompensés ni même compensés pour les pertes qu'ils subissent.

Notre action est, comme d'habitude, oserai-je dire, une action pragmatique, au raz du terrain mais les résultats nous paraissent probants.

Je vous informe que votre question anticipe un souhait exprimé par les Services et par moi-même auprès du Service du Conseil, de proposer ce bilan sur les coulées de boue à la deuxième Commission de l'agriculture. Il était donc prévu le 21 novembre prochain de mettre ce point à l'ordre du jour de notre deuxième Commission.

Donc, sur une discussion un peu plus approfondie sur le sujet, je vous propose de renvoyer à cette réunion de la deuxième Commission à laquelle vous êtes évidemment invités à participer activement.

Madame BINET nous a posé une deuxième question concernant l'apiculture, le rôle essentiel des insectes pollinisateurs.

Madame la Conseillère, merci de constater que la Province de Liège et ses Services Agricoles en particulier sont très attentifs à la problématique de la disparition des abeilles et de la pollinisation qui s'en suit.

Notre partenaire naturel en cette matière est la Fédération Royale de la Province de Liège d'Apiculture, qui a sollicité l'aide de la Province il y a quelques années déjà.

Un premier appui a été apporté par notre Député-Président, qui, dans le cadre de ses compétences, a pu trouver des conditions d'accueil favorables pour l'école d'apiculture.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

Sur base de projets qui s'esquissaient, les Services agricoles ont pu attribuer à la Fédération d'Apiculture 2010, une aide de 2.490 euros en plus des 500 euros inscrits au budget. C'est cette souplesse dont nous discutons régulièrement des articles liés aux Services Agricoles et qui permettent de rencontrer des demandes liées à l'actualité, c'était le cas à l'époque, il s'agissait passez-moi l'expression de ce qu'on appelle une « queue de budget.

En concertation avec la Fédération, le budget 2011 prévoyait une subvention exceptionnelle de 5.000 euros, ça ne vous aura pas échappé, c'était pour la réalisation et la diffusion sur les télévisions locales, je rejoins votre propos, de la diffusion d'un film de sensibilisation de 12 minutes.

Aujourd'hui terminé, ce film sera diffusé sur nos télévisions locales durant le premier trimestre 2012. Il sera ensuite à la disposition de la Fédération des Apiculteurs pour ses cours d'apiculture et ses actions de sensibilisation. Il sera aussi disponible pour les élèves qui fréquentent les classes vertes organisées par le Service de la Jeunesse à Wégimont.

Une opportunité inattendue en 2011 est venue se greffer sur ce projet sous forme d'une sollicitation des Amis de la Terre, qui souhaitaient installer un rucher pédagogique et didactique, accompagné de prés fleuri, sur un terrain leur appartenant à Soumagne ou mis à leur disposition en tout cas, il ne leur appartient pas mais il a été mis à leur disposition.

Outre leur aide technique, les Services agricoles ont pu mobiliser 8.000 euros supplémentaires, on est déjà à 13.000 pour la réalisation de ce projet. A cette occasion, nous avons veillé à mettre en synergie la Commune de Soumagne, la Fédération d'Apiculture, les Amis de la Terre, et la Province, par ses Services Agricoles, de la Jeunesse et le Domaine de Wégimont.

Le rucher réalisé par les Amis de la Terre servira aux travaux pratiques de l'école d'apiculture, les Amis de la Terre ont fourni un appui logistique et technique à la réalisation d'un rucher à destination des classes vertes au Domaine de Wégimont, et le tout a servi de prétexte à la réalisation du film évoqué ci-avant. Quand je parle de synergie, c'est cela que je veux dire.

C'est d'ailleurs à l'occasion de l'inauguration du rucher et de la mise en place d'un pré fleuri à Wégimont qu'a été organisée la journée de sensibilisation que vous évoquez, et à laquelle plusieurs Conseillers ont participé.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

Ce fut l'occasion de sensibiliser au rôle des abeilles dans la préservation de la biodiversité, mais aussi à la mise en place de prés fleuris. Certes, parmi la centaine de participants, il y avait nombre de convaincus. Mais une trentaine de communes, public cible de cette manifestation, étaient également représentées par un responsable politique ou administratif.

En l'absence de sollicitations nouvelles, votre Collège vous propose néanmoins de maintenir une somme de 3.000 euros au budget 2012. Je veux dire qu'au moment où nous avons établi le budget, nous ne disposions pas ou nous n'avions pas reçu de sollicitation nouvelle.

Depuis peu, cependant, nous avons été contactés pour un projet nouveau : l'installation de ruchers dans les zones d'activité économique. Une expérience pilote pourrait démarrer rapidement en collaboration avec la SPI, des entreprises, la Commune d'Engis et le rucher-école de Huy.

Je prends bonne note de votre proposition. Elle sera étudiée dans le cadre des projets déjà en cours et donc, 3.000 €, est-ce qu'il vaut mieux une sensibilisation comme vous le dite, est-ce qu'il vaut mieux la mise en place du rucher pilote sur une zone d'activités économiques de la SPI, est-ce qu'on trouvera les moyens de faire les deux ?

Donc ce sera étudié dans le cadre des projets déjà en cours et des disponibilités budgétaires, mais aussi, excusez-moi, en fonction des priorités qui seront dégagées en concertation avec la Fédération d'Apiculture et les communes puisque, en l'occurrence, nous nous mettons un peu au service de cette fédération, c'est quand même eux les spécialistes, c'est eux qui savent, c'est eux qui fixent un peu les priorités. Néanmoins, je retiens votre suggestion et nous essayerons de l'intégrer dans nos actions 2012. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député provincial. Nous allons passer maintenant aux interventions des Chefs de groupe...

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Mme la Présidente, je peux intervenir en réponse à Mme GOFFIN ?

Mme LA PRESIDENTE.- Ah, vous répondez aujourd'hui à Mme GOFFIN ? Vous pouvez venir M. le Député provincial. Vous avez la parole M. le Député provincial.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Merci Mme la

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

Présidente. Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues.

Mme la Conseillère provinciale Mélanie GOFFIN a proposé la création par notre Service des Sports, d'une opération « Vise ta forme ! » à destination des enfants des 2 et 3ème années primaire.

D'emblée, je me dois de signaler qu'une opération sensiblement similaire existe déjà depuis plusieurs années sous l'appellation « Je cours pour ma forme », programme de promotion du sport dans les écoles qui a vu le jour en 1994.

Aujourd'hui, plus de 57.000 enfants (tous réseaux confondus) participent à cet événement inter-écoles soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui induit la notion des bienfaits du sport sur la santé.

Signalons au passage que notre Domaine provincial de Wégimont a déjà accueilli cette manifestation à plusieurs reprises.

Voyons néanmoins dans cette action, soutenue par la F.W.B., la cause d'une première réticence à marquer face à cette proposition.

En effet, dans le droit fil des missions prioritaires de la Province de Liège votées par la Haute Assemblée en décembre 2010, nous devons impérativement éviter le phénomène de redondance et/ou de concurrence entre nos actions ou celles initiées par d'autres.

Le recentrage de nos actions s'avère ainsi plus que jamais capital.

Sans cela, nous donnerons encore des arguments à certains qui remettent sans cesse en cause l'existence même des provinces, sans pour autant connaître les nombreux services rendus à la population.

La Province n'a donc ni la vocation, ni la compétence juridique ni les moyens financiers de se substituer à la Fédération Wallonie Bruxelles pour mener des actions d'une telle ampleur.

D'autre part, au vu de son intérêt réel pour le sport et je l'en félicite d'ailleurs, Mme GOFFIN ne peut ignorer que notre Service des Sports a mis en place depuis 2010, l'Académie Provinciale des Sports.

Pour mémoire, celle-ci a pour objectif d'organiser, en divers sites décentralisés et à des prix très démocratiques, des activités sportives à l'attention des enfants de 4 à 11 ans, en vue de les initier à diverses disciplines sportives avant de se spécialiser,

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

éventuellement, via une affiliation à un cercle sportif, selon leurs aspirations et leurs capacités.

Le caractère innovant de notre Académie, qui n'a pas à pâlir du projet brabançon que vous vantez Mme GOFFIN, est aussi salué bien au-delà de nos frontières provinciales et encore récemment de manière appuyée par Frédéric DELCOR, le Secrétaire général de la FWB.

L'Académie propose aujourd'hui chaque semaine un éventail de 15 à 20 sports à plus de 1.700 enfants.

L'Académie, concept unique en son genre, vient s'inscrire dans un créneau horaire (16h-18h) qui met directement à profit la fin de la période scolaire journalière.

Parmi les sports, nous proposons évidemment l'athlétisme, discipline centrale suggérée dans le projet développé par Mme GOFFIN.

Compte tenu de ce qui précède, vous conviendrez que la création de l'opération « Vise ta forme ! » entraînerait une concurrence non souhaitable avec des initiatives déjà existantes.

A l'heure de vous présenter un budget 2012 caractérisé par la prudence, choisir de créer une telle activité qui impliquerait une distraction d'une partie des moyens mis à la disposition de l'Académie des sports pour financer une telle aventure serait peu raisonnable à mon sens.

Cette prudence constitue un frein, finalement opportun, à la création de nouvelles initiatives susceptibles de faire double emploi avec celles déjà proposées et/ou avec des politiques similaires menées ailleurs à d'autres niveaux de pouvoir.

Mais, je vous rassure, malgré le contexte budgétaire caractérisé par une réduction des dépenses et notamment des dépenses de transfert, l'Académie Provinciale des Sports parviendra encore en 2012 à poursuivre son développement, via la création de deux nouveaux bassins d'activités étant d'une part, la zone « Haute Meuse » qui englobe les communes de Flémalle, Ans, St-Nicolas, Jemeppe, Engis et Grâce-Hollogne et d'autre part, le Condroz liégeois qui sera lui aussi inclus dans la périmètre d'action de l'Académie.

Gouverner, c'est aussi, malheureusement et plus que jamais faire des choix. Et en matière de politique sportive aussi, nos

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

maîtres mots doivent être « recentrage » et « cohérence » dans nos actions.

Je me vois donc contraint de vous proposer le rejet de la proposition de résolution émise par Mme GOFFIN.

Mme la PRESIDENTE.- Merci M. le Député provincial. Oui, Mme GOFFIN, vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme GOFFIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Juste un petit mot. D'abord il ne s'agit pas des 2^{ème} et 3^{ème} années primaire puisque c'est 2^{ème} et 3^{ème} cycle du primaire, donc c'est de la 4^{ème} à la 6^{ème}. Ca, c'est déjà pour une première rectification.

Effectivement, il existe « Je cours pour ma forme » qui le mot le dit bien, ne vise que la course donc une partie de la condition physique des jeunes et ici, l'idée que je vous soumettais, c'était de voir ça de manière plus large, de voir donc non seulement la partie condition physique au-delà de la course mais également y apporter une série de conseils pour une alimentation équilibrée.

Donc, voilà maintenant je vous ai donné l'occasion de rappeler ce qui se faisait en matière de sport ce qui est très bien mais vous n'avez pas tout à fait répondu à la question ou au propos que je proposais.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. Comme je vous ai dit, nous allons passer maintenant aux interventions des Chefs de groupe et l'ordre de passage est le groupe ECOLO, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PS. Mme BLAISE, vous avez la parole.

Mme BLAISE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Voici donc la sixième et dernière session budgétaire de cette législature. Nous souhaitons d'emblée remercier le Collège pour sa confiance puisque c'est le Conseil via sa Commission finances qui en a eu la primeur. Et nous espérons que cette pratique se perpétuera à l'avenir.

On regrettera par contre que l'agenda disons « classique » avec la réunion conjointe de toutes les Commissions et sa journée d'étude n'ait pu être maintenu juste après la présentation du budget, car il permettait à tous les conseillers d'entrer en possession des documents écrits à cette occasion sans faire pour

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

certaines d'entre eux un long déplacement uniquement dans ce but. Une distribution postale ou autre, par les services provinciaux par exemple, aurait peut-être pu être imaginée.

Budget 2012 donc, 2012, la fin du monde ? Budget de l'apocalypse ? Non, même si le mali de 3 millions 776 mille € n'a rien de rassurant. Les années antérieures déjà, des résultats à l'exercice propre en léger déficit étaient présentés, mais il s'agissait plutôt de manœuvres artificielles, compensées par de larges prélèvements vers les réserves, comme n'avait pas manqué de le souligner à l'époque mon excellent prédécesseur à cette tribune.

Après 13 millions de boni en 2009, 16 millions en 2010 et une année 2011 qui s'achemine vers un solde nul, alors qu'en parallèle, comme le faisait remarquer Monsieur le Député rapporteur lors de la présentation du budget, jusqu'ici de nombreux projets ont été financés sur fonds propres sans recourir à l'emprunt pour ainsi réduire la dette provinciale qui est passée en 6 ans de 60 à 50 % du budget ordinaire hors subvention enseignement, aujourd'hui, on nous annonce un déficit de plus de 3 millions mais aussi une prévision d'emprunt de près de 20 millions, qui dépasse la limite de 14 millions par an décidée par le Collège.

Même si comme d'habitude des corrections ne manqueront vraisemblablement pas de revoir quelque peu à la hausse ces prévisions pessimistes, l'heure n'est certainement pas à l'euphorie.

Certes, la non-perception des dividendes du holding communal d'une part, 900 mille en 2010, et les charges accrues des pensions - +24% par rapport au budget initial 2011, peuvent être pointées comme causes, sans en imputer la responsabilité à quiconque, mais c'est une réalité avec laquelle il faudra malheureusement encore compter dans les années à venir.

Pour contrer cela, le Collège a instauré des restrictions plus au moins linéaires dans les dépenses de transfert et de certains fonctionnements.

Dans les transferts, notons par exemple la diminution des dotations aux asbl paraprovinciales, qui nous assure-t-on, ont des réserves plus que suffisantes, comme celles dépendant des Services Agricoles par exemple mais puisqu'en dépit de la législation nous n'y sommes pas associés nous ne pouvons en témoigner, ou encore le Château de Jehay, la Maison des sports et l'aide à la télévigilance.

Cela soulève par contre une autre question : sans le besoin de restrictions, aurait-on également pensé à limiter ces transferts apparemment non relevant ? Une gestion rigoureuse n'est pas

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

l'apanage des périodes de disettes et devrait également prévaloir en périodes plus fastes. Notons aussi, plus anecdotique dans les montants mais non moins symbolique et profondément injuste, alors que la corne de l'Afrique vient de vivre une de ses plus grandes famines, la diminution de près de 50% de l'aide humanitaire aux pays en développement.

Quant aux frais de fonctionnements, s'il apparaît légitime de procéder à des rationalisations des moyens et de veiller à enrayer les gaspillages en tout genre, une compression irréfléchie pourrait néanmoins être contreproductive.

Le regroupement de tous les articles budgétaires relevant des fonctionnements administratifs et techniques sous ces 2 vocables globaux ne permet cependant pas l'analyse adéquate de ces dépenses. Même si le détail exhaustif de ces articles semblerait trop volumineux, le résultat comptable pourrait peut-être au moins être décliné dans son intégralité ?

C'est ainsi qu'en 2011 se sont retrouvés dans les frais de fonctionnements administratifs de l'administration générale l'organisation des dernières fêtes de Wallonie à Seraing, dans ceux des services respectifs les retransmissions des séances thématiques du conseil les concernant, et le « subliminal » plan de communication « La Province est là » a été disséminé dans ceux de l'administration générale, de la Maison des langues, du Technitruck ou encore des Grands Evènements ;

Ce manque de lisibilité des affectations réelles des frais de fonctionnement est évidemment préjudiciable à la bonne appréhension du budget. Voilà pour la forme, sur le fond, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer à cette tribune, ces dépenses de propagande sont à nos yeux totalement inappropriées, surtout dans le contexte budgétaire plus difficile que nous connaissons ainsi que celui de la crise générale actuelle.

Inappropriées sans nul doute, alors que certains autres services à la population pourraient utilement être rendus. Notre groupe propose à ce titre des amendements visant par exemple à mettre sur pieds des sections spéciales en 3ème secondaire, à aider les structures accueillant des groupes artistiques dans le cadre de manifestations provinciales, à subvenir à leur frais de fonctionnements, à étudier la faisabilité d'un centre d'entraînement adéquat pour l'Ecole du feu ou encore à pérenniser l'organisation des journées forestières.

Nous ne pouvons souscrire à cette quête obsessionnelle des

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

feux des projecteurs affichée par le Collège, qui se manifeste aussi dans les actions prévues en 2012, départ du tour de France en tête, opération nécessitant un financement de 3.500.000 €, étalé sur 2 exercices budgétaires certes, mais quand même, c'est précisément le mali prévu en 2012.

Dans un registre beaucoup plus judicieux, heureusement, pour le même prix, l'ambitieux projet du Campus de Verviers verra aussi le jour grâce à l'ingénieux mécanisme permettant le recours au CRAC wallon, imaginé par Monsieur le Ministre Nollet en remplacement du dispendieux projet de partenariat public privé du gouvernement wallon précédent.

Comme d'habitude, depuis 4 ans que nous avons proposé, et un Agenda 21 provincial transversal et des parkings de covoiturage, ceux-ci se retrouvent bien dans les projets énoncés mais leur mise en œuvre tarde à se concrétiser.

Un volet important de la note de politique générale est consacré à la supracommunalité et un premier budget de 5 millions y est dédié en 2012, mais l'affectation de ce budget à la création d'un « Centre d'étude de la territorialité » évoqué par Monsieur le Député-rapporteur mardi en commission finances nous effraie quelque peu. En tout cas, moi c'est ce que j'ai compris.

Par contre nous souscrivons, je crois à l'unanimité avec les membres du Conseil, à l'importance de fédérer toutes les forces vives, et le drame qui touche notre province avec la fermeture des hauts-fourneaux ne peut que nous rappeler l'urgence à œuvrer, mais de concert, tous pouvoirs confondus, à la mise en place d'un véritable plan de relance économique durable et viable, au bénéfice de toute la population.

Le Collège insiste aussi dans sa note de politique générale sur les moyens mis en œuvre en interne pour optimiser le management des ressources humaines, objectif du projet « envol ».

Nous souscrivons évidemment au souci d'optimisation du service au public tout en améliorant le bien-être au travail des agents. Mais comme nous l'avons déjà évoqué lors de la thématique sur le sujet, la réforme doit aller jusqu'au bout des choses et voir l'attribution, notamment des postes de direction au sein de l'administration provinciale, organisée par de véritables concours permettant transparence et objectivation des compétences.

L'actualité médiatique de ces dernières semaines ne nous le rappelle que trop. Par ailleurs la cours des comptes constate à nouveau dans son rapport accompagnant le compte 2010 que le

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

remboursement de certaines dépenses préfinancées par des agents ne sont pas suffisamment motivées ou ne présentent pas les pièces justificatives requises. Elle mentionne ainsi des téléviseurs, GPS et autres imprimantes achetées sans bons de commande préalables et non inventoriés.

Ce n'est pas en soignant son image sur papier glacé à renfort de publicités déplacées que la province se débarrassera de l'image négative qui lui colle encore trop souvent à la peau, mais en osant s'attaquer à ses dysfonctionnements internes à tous les niveaux.

J'ai déjà rappelé son refus d'ouvrir les organes de gestion de ses asbl, j'ajouterais aussi celui de procéder aux réajustements plus que nécessaires du fonctionnement de son institution, puisqu'après 2 ans de promesses de réforme du ROI du conseil, aucune décision n'a encore été prise.

En conclusion, vous l'aurez compris, si notre adhésion à certains projets du budget pourrait s'envisager, d'autres points nous inquiètent fortement : l'endettement accru alors que tous les économistes plaident pour un contrôle strict de la dette publique ; la réelle affection du budget supracommunal ; un manque global de vision à long terme ; une inertie de mauvais aloi face aux réformes structurelles à entreprendre pour moderniser l'institution et le tout noyé dans une fâcheuse manie à dilapider les deniers publics pour se prouver son existence, selon la maxime chère à Monsieur le Député-Président « Quand on aime, on ne compte pas ».

Même si selon Stanislaw Jerzy Lec « Ce n'est pas le gouffre qui sépare, mais les différences de niveaux », ceux-ci nous semblent suffisants pour justifier aujourd'hui, nonobstant toute la sympathie que nous pouvons avoir pour la majorité, que notre groupe ne vote pas le budget ainsi présenté.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'invite M. André DENIS. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DENIS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Mme la Greffière, Chers Collègues en ce compris Roger SOBRY.

(Rires)

Mesdames et Messieurs, le Député en charge, Monsieur le Gouverneur qui est arrivé, excusez-moi je ne l'avais pas vu, le

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

Député en charge du budget, ce n'est pas un métier facile comme vient de le dire il y a quelques instants M. FOCCROULLE, donc le Député en charge du budget et son équipe nous présentent un budget légèrement déficitaire à l'exercice propre mais équilibré aux exercices cumulés.

C'est une performance quand on connaît le contexte économique actuel et quand on sait que la majorité provinciale a la ferme volonté de ne pas augmenter la pression fiscale sur nos concitoyens. En effet, nous ne vivons pas dans une bulle isolée mais nous subissons, au même titre que les autres niveaux de pouvoir les conditions économiques difficiles que l'on connaît aujourd'hui.

Il faut bien constater que certains éléments ne simplifient pas la recherche de l'équilibre budgétaire. Je pense notamment et principalement, on l'a déjà dit, à la disparition des dividendes de Dexia, la diminution de la dotation régionale, l'augmentation des coûts du personnel, la montée croissante des coûts liés aux pensions de nos agents, l'augmentation des coûts énergétiques.

Rappelons aussi que si la suppression, depuis plusieurs années, de certaines taxes a fortement la pression fiscale, elle pèse à hauteur de +/- 7.000.000 € sur notre budget.

Quels sont les éléments forts de notre politique ? L'enseignement reste une priorité et les moyens importants mis à sa disposition sont le signe de la volonté de continuer à promouvoir un enseignement de qualité.

Car il est essentiel que nos jeunes puissent se former pour suivre les contraintes d'un monde du travail toujours plus évolutif, plus contraignant et plus exigeant. Nos jeunes doivent pouvoir bénéficier d'un enseignement moderne et, grâce aux importants moyens mis en œuvre par notre Collège et son président, c'est assurément le cas dans notre Province.

Quel est le niveau de pouvoir qui, si nous ne l'avions fait, aurait mis tant de moyens à disposition d'un Institut de formation d'Agents des services publics performants ?

Quel autre niveau de pouvoir aurait budgété la modernisation de l'Institut du Barbou ?

Connaissez-vous un autre niveau de pouvoir qui aurait décidé de la mise en œuvre d'un nouveau Campus d'enseignement à Verviers ? Rien que pour cet établissement, un montant de plus de 10.000.000 € est inscrit au budget 2012 subsidié seulement à hauteur de +/- 60 %.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

Je souhaitais prendre l'enseignement comme exemple mais les autres matières ne sont pas en reste, loin s'en faut. Que ce soit en matière de santé, de politique sociale, culturelle ou sportive, la Province assure son rôle fédérateur avec responsabilité et efficacité.

Quel avenir pour notre Province ? Après avoir effectué un travail de fond sur elle-même à travers le projet « Envol », la Province a pris son destin en main en redéfinissant ses axes prioritaires qui sont au nombre de cinq.

La Province ne veut pas tout faire mais elle veut bien faire ce qu'elle souhaite continuer à faire. C'est essentiel.

Il y aura bientôt 12 ans que je suis assis, rassurez-vous je ne demande pas aujourd'hui une plaquette, tout au moins pour l'instant mais peut être plus tard..

(Rires)

Il y aura bientôt 12 ans que je suis assis sur ces bancs et, au début, je me demandais parfois ce que je venais faire ici, mais je suis de plus en plus étonné par la réactivité de notre Institution et par sa capacité à se remettre en question.

Nos séances thématiques, bien préparées, donnent vers l'extérieur une bonne information concernant l'Institution provinciale et une image positive de celle-ci.

Après avoir répondu positivement à la Déclaration de Politique Générale de la Région Wallonne et après avoir effectué un important travail sur elle-même, la Province devra, demain, trouver sa place dans un paysage institutionnel fédéral en pleine mutation.

Constant en passant que ECOLO et GROEN, bien qu'ayant participé courageusement comme les autres partis à la future possible et même probable réforme de l'Etat, ne seront sans doute pas dans le gouvernement fédéral.

Comme ces deux groupes sont résolument opposés au maintien des Provinces, leur absence oserais-je dire, leur mise au vert, sera sans doute bénéfique pour notre avenir.

L'Agence des Provinces Wallonnes, habillemeent présidée par Paul-Emile MOTTARD, s'est résolument inscrite dans un projet de supracommunalité. La Province de Liège, plus que les autres

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

Provinces, regroupe, à mon sens, tous les outils nécessaires à la mise en place d'un bassin de vie, d'une communauté de territoires.

En s'associant aux conférences des Bourgmestres des arrondissements de Liège, de Verviers et de Huy-Waremme, la Province est prête à relever ce nouveau défi.

Nous disposons de différents outils pour la mise en œuvre de cet objectif, je pense notamment à la SPI, présidée par le Député Julien MESTREZ, qui, à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire, pas Julien MESTREZ mais la SPI, et grâce à une importante « queue de budget », a développé cette vision actuelle de l'approche supracommunale.

Nous aurions eu l'occasion de découvrir, lors de notre journée provinciale de la semaine prochaine, les conclusions du colloque récemment organisé par la SPI, si notre Bureau n'avait décidé, à juste titre, d'annuler cette journée de travail par solidarité avec les travailleurs de la sidérurgie liégeoise.

Plus que tout autre acteur structurel, la Province a les qualités requises, nécessaires et suffisantes pour centraliser cette action supracommunale de bassin de vie. Notre province est centrée sur une ville qui, avec son université, son port autonome, son aéroport, une gare internationale moderne et une structure hospitalière de qualité, est la seule à avoir, en Wallonie, tous les atouts d'une métropole.

Avec son million d'habitants, la Province de Liège a la masse critique nécessaire et suffisante à la mise en œuvre de cette communauté de territoire. Pour ce faire, elle offre divers avantages par rapport aux autres pouvoirs publics.

Elle est un niveau de pouvoir reconnu par le fédéral et elle à la possibilité de lever de l'impôt, ce qui lui permet de développer de grands projets tout en n'abusant pas de son pouvoir fiscal.

Notre Assemblée a également l'avantage d'être issue d'une élection directe, ce qui signifie que le citoyen a la possibilité d'influer sur sa composition au travers des urnes. Cette élection directe des membres de notre Institution doit être maintenue, tout au moins pour une majorité d'entre eux.

S'il fallait développer un outil qui regroupe ces différents avantages que présente la Province, cela serait sans doute difficile et long dans le contexte institutionnel actuel.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

Je pense que la conjoncture économique ne nous permet pas de perdre du temps à réformer ce qui existe et qui fonctionne bien. La Province est à mon sens, l'outil idéal pour gérer des projets supracommunaux d'envergure. C'est la raison pour laquelle en 2012, 20 % du fond des provinces seront consacrés à de tels projets et qu'un montant correspondant à une charge d'emprunt de 140.000.000 € sur 20 ans sera libéré annuellement. 5.000.000 € sont déjà portés au budget 2012.

Vous l'aurez compris, les Provinces et plus spécifiquement celle de Liège, avec ses nombreux atouts peut et veut relever ce nouveau défi. Jamais, avant aujourd'hui, je n'ai ressenti une telle volonté politique de tous les grands partis, d'aboutir à des fédérateurs à travers la mise en œuvre d'une concertation provinciale organisée autour des communes et de notre Province.

Dans cette perspective optimiste, j'attire néanmoins l'attention des futurs décideurs dont certains d'entre nous seront certainement demain, sur la nécessité de ne pas concentrer les moyens sur les seuls centres urbains mais de développer des projets qui profitent également aux zones semi urbaines ou rurales et à leurs habitants.

Au printemps 2008, la Province présentait sa nouvelle image. Ce n'était pas un effet d'annonce, mais le reflet de la volonté, de la part d'un pouvoir intermédiaire, de pratiquer une politique cohérente au bénéfice des communes et des citoyens tout en restant ouvert vers l'extérieur.

Les dossiers menés à bien permettent de conforter l'image d'une Institution qui se veut, n'en déplaise à certains, évolutive et moderne. Le budget très lisible par ailleurs, présenté aujourd'hui en est le reflet.

Le groupe MR mettre à profit les quelques mois qui nous séparent de l'échéance électorale de 2012 pour continuer l'important travail réalisé par la majorité provinciale et nous continuerons à défendre les projets utiles au bien-être de nos concitoyens. Après tout, n'est-ce pas là l'essentiel de notre tâche ? Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. J'invite à présent M. Dominique DRION. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Mes Chers Collègues et permettez-moi de dire en commençant, chers amis car je sais difficilement m'exprimer cet après-midi au nom de mes amis sans penser à un de nos fidèle compagnon de route

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

malheureusement alité, Antoine Nivard qui aurait cet après-midi avec nous, salué avec beaucoup de satisfaction et de bonheur la remise des plaquettes en bronze à notre Présidente Mme Myriam Abad-Perick et à notre Député provincial, Julien Mestrez.

En ce mois d'octobre 2011, nos sentiments sont partagés entre espoir et découragement.

Nous ne pouvons pas en effet entamer l'analyse des perspectives budgétaires de notre Province sans revenir quelques instants sur l'actualité économique-financière.

C'est en effet avec consternation que nous avons constaté le cynisme avec lequel ArcelorMittal a décidé la fermeture de la phase à chaud du bassin sidérurgique liégeois. Nous y reviendrons évidemment demain en séance du Conseil provincial sur base d'une motion préparée, travaillée et construite. Nous y évoquerons évidemment toutes les initiatives à prendre pour le maintien des outils, les initiatives à réfléchir pour aider PME, sous-traitants et commerçants de proximité.

Nous penserons aussi à l'avenir de la filière du froid, du Centre de Recherches Métallurgiques et nous exigerons évidemment que ArcelorMittal respecte ses engagements sociaux et environnementaux.

Il est à notre sens regrettable que le déploiement liégeois ait été mis sous cocon ces dernières années suite aux fallacieuses promesses de ce groupe.

Il est néanmoins indispensable aujourd'hui qu'ensemble, nous concrétisions les investissements, tels que ceux du Trilogiport, du projet TGV fret de Carex, du zoning d'entreprises du Val Benoît en liaison avec la Gare Calatrava, et de la poursuite du développement du GIGA.

C'est dans ce redéploiement que se trouve l'avenir de Liège et de sa région.

En cette période de disette budgétaire, chaque euro doit être investi dans des secteurs porteurs d'emploi.

Comment ne pas évoquer également la crise financière qui suscite incompréhension, morosité, voire révolte. Pour notre Province et les pouvoirs locaux, c'est évidemment le séisme de Dexia et ses incidences sur le Holding communal qu'il faut rappeler. Nous pourrions nous renvoyer les responsabilités : la France, le ministre des finances, la Région, les financiers, les administrateurs...

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

L'heure est évidemment de dépasser cette situation et de nous appliquer à nos devoirs de pouvoirs locaux et de Province.

Dans les discours, il est souvent entendu pension, déficit, licenciement, délocalisation.

Comme dans la reconversion du bassin liégeois où nous avons été en mesure d'initier de nombreux projets, nous devons prendre en main notre avenir et plus particulièrement celui des jeunes, moteurs de la prospérité future.

Nous devons continuer à leur proposer des formations toujours plus en phase avec des débouchés professionnels et leur offrir confiance en l'avenir. Poursuivons donc la mise en place de partenariats écoles-entreprises et la mise en contact direct des étudiants avec les réalités du marché via notamment des stages en entreprise ; un des facteurs déterminants de l'insertion, des jeunes.

Récemment, l'Institut wallon de l'évaluation et de la prospective publiait une compilation de données quantitatives relative aux jeunes de 15 à 24 ans.

Des aspects de la vie des jeunes relatifs aux études et à l'accès à l'emploi, il ressort que certains sortent de ces deux étapes sans encombre, alors que d'autres doivent faire face à de nombreuses difficultés. Ces derniers restent néanmoins confiants puisqu'ils considèrent que, dans la vie, le travail doit toujours passer en premier lieu ; pour eux, il est dégradant de recevoir de l'argent sans travailler et ils refusent le préjugé selon lequel les gens qui ne travaillent pas, sont paresseux.

Face à ce trop bref rappel d'un contexte économique et financier difficile, en Province de Liège, fiers de notre passé et confiants dans notre avenir, nous devons d'abord compter sur la motivation de femmes et d'hommes responsables, déterminés et engagés.

Nous devons encore arrêter de prédire le passé. Nous avons la créativité, l'imagination, la chaleur humaine, l'esprit de convivialité. Nous savons nous serrer les coudes quand il le faut, nous savons saisir les opportunités quand elles se présentent. Et soyons galants, c'est souvent le cas avec les ...

Dans cet esprit, et au-delà des projets de reconversion économique dont question ci-avant, il faut rappeler que les

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

décideurs liégeois se parlent, construisent ensemble et partagent des projets ambitieux et communs. Nous savons ce qu'ensemble veut dire et nous avons donc toutes les raisons d'être confiants dans notre avenir.

Initiée par notre Province, la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux en est une illustration, la qualité de ses premiers travaux et la pertinence de ses premières décisions méritent d'être soulignées.

A cet égard et pour rester dans l'actualité, la Coordination provinciale doit se pencher, dans l'urgence, sur les projets présentés par la Commission européenne pour la définition du réseau européen de transport et d'énergie.

L'Europe veut consacrer à ce projet 50 milliards d'euros. Liège et sa région jouissent d'une situation très privilégiée dans ce projet car le réseau de base reprend le port intérieur de Liège, les liaisons ferroviaires pour le transport de personnes et de marchandises et les liaisons autoroutières. Seul l'aéroport n'est pas repris directement à cause d'une norme de population. Nous devons agir et réagir auprès de la Région wallonne, en collaboration avec nos Députés européens, pour faire évoluer la proposition de la Commission européenne.

A côté de la Coordination provinciale, par son caractère fédérateur et mobilisateur, l'objectif d'organiser une exposition internationale à Liège en 2017 est une deuxième illustration de notre confiance en l'avenir.

Recadrer nos compétences en y incluant la mobilité dont un projet de tram et de réseau express liégeois en constitue une troisième illustration.

Nous devons saisir cette opportunité pour repenser l'aménagement du territoire, le caractère durable de nos investissements, les économies d'énergie. Ce n'est pas M. LACROIX qui me demande d'abrèger, les économies d'énergie.

Cela me conduit tout naturellement au nom du groupe CDH-CSP, à évoquer l'évolution de la province, de notre Province.

Le budget que nous analysons est le dernier budget de la législature, je ne parle pas de l'effet papillon ni de l'apocalypse parce qu'il est surtout le dernier budget avant la réforme de la Province.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

Cette réforme est décidée pour ce qui concerne l'assemblée et son exécutif. Dans quelques mois, imaginez cette salle privée de mandataires de la deuxième colonne à votre droite jusqu'à la deuxième colonne à votre gauche. Ce sera une réalité de fait.

Gageons que les partis démocratiques veilleront néanmoins à ce que cette assemblée reste composée de représentants des centres urbains et des zones rurales. Notre Province est en effet riche de sa diversité, ses centres urbains et sa ruralité.

Dans les prochaines semaines, c'est la réforme des compétences de la Province qui sera examinée au terme de travaux réalisés à l'initiative du Ministre des Pouvoirs locaux.

Comme très souvent, notre Province a répondu en temps et heure à la demande du Gouvernement wallon. Nous avons fixé ensemble les axes prioritaires que nous estimions devoir développer pour notre Province. Pour nous, fixer cinq axes prioritaires, ce n'est pas regrouper sous cinq intitulés tout et n'importe quoi, c'est recentrer, dans chaque axe, nos actions et nos missions prioritaires.

Nouvelles instances, compétences restructurées, nouveau règlement d'ordre intérieur, que de changements !

Pour ce qui concerne le nouveau règlement d'ordre intérieur, nous aurons l'occasion d'en débattre prochainement mais je ne peux résister aujourd'hui à souligner la qualité des travaux qui semblent déjà porter leurs fruits.

Ainsi, à l'objectivité de souligner que les documents budgétaires 2012 nous ont effectivement été communiqués avant diffusion à l'extérieur et notamment à la presse.

Pour en terminer avec notre Province, un regard si vous le permettez, de la Communauté germanophone est évidemment légitime.

Comme chaque année, au moment du budget, notre groupe, et le CSP réitère le désir de la Communauté germanophone, tous partis confondus, d'obtenir de nouvelles compétences et de nouveaux moyens. Cette question échappe évidemment à la compétence de notre assemblée. Nous pensons que tant que la Communauté germanophone fait partie intégrante de la Province de Liège, un effort de mise à jour des textes et communications en langue allemande doit être réalisé.

A l'heure actuelle, pour bénéficier des moyens provinciaux, la Communauté germanophone dispose essentiellement de deux instruments : l'accord de coopération et les initiatives

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

ponctuelles.

Les initiatives provinciales, en dehors de l'accord de coopération, sont souvent le fruit d'une intervention d'un élu germanophone qui a pu créer un contact. Ne serait-il pas possible d'améliorer la plate-forme où un citoyen ou une organisation germanophone pourrait approcher plus simplement et plus efficacement, en langue allemande, notre Province pour présenter un projet ou formuler une demande ?

Venons-en au budget. Budget de fin de législature ? Budget électoraliste ou non ? La bagarre des chiffres n'a jamais rien apporté sauf occulter le vrai débat, à savoir le débat sur des projets.

Nous avons donc pris acte de ce que le budget ordinaire 2012 dégage un résultat global positif qui a été atteint essentiellement grâce au solde positif des opérations de prélèvement. Nous avons encore pris acte qu'à l'exercice propre dégage une perte de 3,7 millions d'euros est actée, la règle du tiers boni ayant été respectée.

Et nous avons encore pris acte que le budget extraordinaire est globalement à l'équilibre qui est également atteint par des prélèvements.

Quand nous examinons toujours votre projet de budget, nous y relevons une recette fiscale qui ne cesse de croître. Je ne reviendrai pas sur nos interventions des années antérieures sur les additionnels au précompte immobilier, vous connaissez notre registre mais ils restent de pleine actualité, à celles et ceux qui n'auraient pas mémorisé les chiffres, ce poste nous apporte une recette complémentaire escomptée de l'ordre de 5 millions et demi d'euros.

En s'arrêtant aux investissements dans le management et l'organisation, dans la supracommunalité, dans un campus scolaire à Verviers et dans le développement de la Maison de la Formation, nous pourrions sans doute nous laisser emporter par le vote que le Collège provincial attend de notre Groupe depuis quelques années : un soutien au budget.

Toutefois, le budget que le Collège provincial nous présente nous laisse perplexé.

Lorsque nous voyons qu'avec les mêmes moyens humains et financiers, nous pourrions réaliser plus de projets en phase avec

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

les réalités sociales et que ceux-ci ne sont pas pris en compte, nous sommes étonnés.

Je vous renvoie ici aux nombreuses propositions pertinentes avancées par les membres du Groupe cdH-CSP depuis le début de la législature et qui sont inspirées des attentes des acteurs de terrain.

Cette année encore, des propositions sont déposées sur le bureau de notre Conseil. De premières réponses ont été données cet après midi mais, qu'allez-vous Madame et Messieurs les membres du Collège provincial, faire de ces propositions ?

Contrairement aux débats budgétaires des années antérieures, au moment de m'exprimer ce jour comme Chef de groupe, je ne connais pas et mon groupe non plus, l'orientation que le Collège provincial donnera à nos propositions. Cette orientation aura inévitablement une incidence sur la position que nous adopterons lors du vote du budget. Oserais-je dire que le suspense sera donc complet jusque demain.

Nous sommes perplexes à la lecture de votre projet de budget, disais-je.

Lorsque nous examinons ce projet en regard du dernier compte, nous devons encore un peu déchanter.

Le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels de la Province pour l'année 2010 nous éclaire d'abord sur le résultat budgétaire ordinaire de l'exercice.

Si l'évolution de la trésorerie de notre Province reste positive, la Cour des comptes nous précise que : « Ces dernières années, les engagements (hors dépenses de prélèvement) augmentent dans une mesure plus importante que les recettes. Si ce constat devait se confirmer au cours des prochaines années, la Province pourrait connaître des problèmes budgétaires. »

La Cour nous précise également que « Le résultat budgétaire cumulé, même s'il demeure positif, est également en diminution depuis 2008 et est proche de 0 au 31 décembre 2010. Ce constat influencera l'élaboration des budgets futurs puisque traditionnellement, l'importance du boni cumulé des exercices antérieurs, contribue à assurer l'équilibre global du budget ordinaire ».

En analysant votre projet de budget, nous ne trouvons pas de

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

réponse à l'inquiétude mise en évidence par la Cour des comptes et pourtant, même si nous sommes en fin de législature, ne faut-il pas prévoir pour bien et mieux gouverner demain ?

Au niveau des opérations du compte budgétaire examiné par la Cour des comptes, des lacunes, qui peuvent avoir des conséquences non négligeables sur le fonctionnement de notre Province, ont été mises en évidence. L'essentiel est évidemment de remédier aux problèmes constatés.

Le Collège provincial ne manquera pas de rassurer notre assemblée sur les procédures mises en place et sur les formations proposées à nos agents pour que les dossiers de marchés publics soient parfaitement conformes aux normes légales, quel que soit le type de marché. Nous sommes également dans l'attente d'une information sur les procédures relatives aux avances de fonds et au remboursement de divers frais.

Nonobstant l'évolution importante de recettes, nous constatons que notre budget stagne globalement.

Devons-nous peut être considérer que vous avez établi un budget sur base de 12 douzièmes provisoires ?

Avez-vous peut-être simplement établi un budget comparable à la dernière étape du Tour de France, c'est-à-dire un budget « en roue libre » ?

La majorité provinciale tentera très certainement de démontrer qu'elle a conquis le maillot jaune lors des étapes antérieures de la législature. Un budget provincial, la gestion d'une province comme Liège ne peut se limiter à une comparaison à un événement sportif de haut niveau.

L'élaboration d'un budget, c'est penser l'avenir, mais c'est aussi créer de l'avenir. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. Je passe la parole à M. Gérard GEORGES. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. GEORGES, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

En ce qui concerne le budget, cet outil prévisionnel qui

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

dessine les voies et précise les moyens qui y sont consacrés, nous voici arrivés au sixième et dernier volet de cette législature.

Comme vous le savez probablement, rien ne va jamais de soi. Il s'agit ici en la circonstance de choix politiques, parfois difficiles, qui tiennent compte tout à la fois des contingences du moment et des besoins de la population que la Province de Liège souhaite le plus possible rencontrer comme cela était d'ailleurs stipulé dans la Déclaration de Politique générale 2006-2012 que notre Conseil a approuvé.

Pour 2012, le budget non électoraliste nous est présenté comme rigoureux et ambitieux. Le Groupe socialiste constatant les difficultés extérieures à l'institution provinciale souligne d'emblée le sérieux avec lequel ce budget a été élaboré, sans se voiler la face mais avec la perspective de réaliser de grandes choses avec une « ambition rigoureuse », oserai-je dire.

Avant de démontrer mon propos par quelques exemples d'actions que la Province de Liège entend mener en 2012, et ce en phase avec les attentes des communes, nos partenaires naturels, permettez-moi de rappeler rapidement les chiffres clef de cet exercice budgétaire.

Globalement, le budget de la Province de Liège représente aujourd'hui près de 300 millions d'euros. Pour le budget 2012, nous enregistrons : à l'ordinaire des recettes pour 278 millions d'euros (+ 2,69%) et des dépenses pour 282 millions d'euros (+ 3,95 %), soit un déficit à l'exercice propre 2012 de +/- 4 millions d'euros (3,7 millions d'euros plus précisément).

Ce déficit pourra néanmoins être comblé grâce à un prélèvement dans les fonds de réserve des exercices antérieurs pour finalement et ça, c'est ce qu'on retiendra, afficher un boni de 172.000 euros.

Les recettes essentielles de notre Province reposent sur les centimes additionnels du précompte immobilier qui nous rapportent 148 millions d'euros. Avec 1500 centimes additionnels, nous sommes, en Province de Liège, en dessous de la moyenne des provinces wallonnes qui, pour rappel, est de 1.580 centimes.

Côté dépenses, l'essentiel de celles-ci est consacré au paiement des 3.000 agents provinciaux avec 187.000.000, somme qui ne concerne évidemment pas les 3.000 enseignants provinciaux dont le budget et c'est important de le rappeler, représente globalement 120.000.000 d'euros est pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

A propos du personnel, soulignons, avec force, qu'il mérite nos plus vifs remerciements pour le travail qu'il effectue au quotidien. Soulignons également le fait que plus de 60% des membres du personnel provincial sont nommés. Il s'agit d'un constat qu'il est important de rappeler alors que dans d'autres pouvoirs publics, on avoisine parfois la barre des 30% de nommés.

Je tiens à préciser que 48,5 millions d'euros sont inscrits en dépenses de fonctionnement et 26 millions iront en charge de dette. Notons par ailleurs que celles-ci diminuent progressivement et ce, depuis 2006. Quant à l'extraordinaire, le budget extraordinaire 2012 se monte à quelque 40 millions d'euros de dépenses, financés via des subsides (9 millions d'euros), l'emprunt (20 millions) et bien sûr sur fonds propres.

Pour les gros investissements programmés en 2012, le groupe Socialiste tient à mettre en exergue la construction d'une école paramédicale à Verviers (10 millions d'euros). Ce n'est pas un luxe M. DRION, c'est simplement une réponse intelligente face aux étudiants qui affluent dans le secteur.

On pourrait également évoquer, dans un tout autre domaine, l'acquisition de l'ancien hangar d'Ampsin afin d'y stocker les 20.500 tonnes de sel achetées par la Province en achat groupé pour 59 Communes. L'achat de ce hangar que nous pourrions bientôt visiter porte sur une somme de 2,3 millions d'euros, ce n'est pas un luxe ici aussi, c'est une nécessité. Enfin, de nombreux travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments seront entrepris, ce n'est pas non plus un luxe c'est une action simplement durable.

Incontestablement, il s'agissait d'un budget extrêmement difficile à établir et je tiens à remercier ici M. LACROIX et toute son équipe pour son excellent travail.

Ce budget se veut, en tous cas, courageux car il ne cache pas les réalités du moment, réalités liées à un contexte de crises économiques et financières qui ont fortement détérioré les finances publiques.

La récente actualité est malheureusement là pour en attester. Je fais bien entendu allusion de la descente aux enfers de certains organismes financiers sans oublier, mais comment oublier un drame social de cette envergure, l'annonce unilatérale par ArcelorMittal de la fermeture définitive de la phase à chaud de la sidérurgie liégeoise. Avec d'autres, le Groupe socialiste est d'ailleurs à l'initiative du soutien que ce Conseil provincial tiendra à manifester envers les travailleurs de notre sidérurgie.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

Compte tenu de toutes ces vicissitudes, comme je vous le disais, rien ne va jamais de soi dans l'élaboration d'un budget, rien n'est aisé, à part la critique, pourrai-je dire en m'adressant à nos chers collègues de la minorité.

En ce qui concerne notre budget provincial, dois-je rappeler que le poids des pensions est de plus en plus lourd ? Dois-je également rappeler que les cotisations patronales sont également à la hausse ? Dois-je rappeler que les taxes restent inchangées ? Dois-je aussi rappeler que les nécessaires investissements pour 2012 sont prévus et qu'ils renforcent l'utilité d'une institution qui est en adéquation avec les attentes des communes, nous y reviendrons et avec les préoccupations des citoyens ?

Pour toutes ces raisons, le groupe Socialiste du Conseil provincial tient à remercier M. le Député provincial en charge du budget mais également tous les membres du Collège provincial et le personnel des différents services qui ont activement préparé ce budget 2012 pour lequel nous soulignons la ténacité en vue d'atteindre les objectifs fixés et la responsabilité afin d'y parvenir sans excès.

Nous précisons aussi qu'il est précisé qu'il votera sans hésitation ce budget d'une législature qui marquera, sans conteste, l'histoire de notre Province de Liège.

En pleine mutation, la Province de Liège reste maître de son avenir. En effet, nous alignons un budget 2012 près de l'équilibre dans un contexte où les Provinces entrent dans un grand mouvement d'actualisation de leurs compétences.

C'est un débat, parfois chargé d'émotion, qui fait aussi partie des sujets d'actualité les plus médiatisés. Quoi qu'il en soit, nous tenons à rester demain de véritables acteurs de terrain. Celles et ceux qui veulent tuer les Provinces se trompent lamentablement.

Pour rappel, le Gouvernement wallon a entrepris une réforme des provinces dont un des objectifs était de mettre en place des structures de supracommunalité.

Le Gouvernement wallon a d'ailleurs associé les Provinces à sa réflexion, notamment en leur demandant, à chacune, d'établir précisément ce que devrait être leurs missions prioritaires.

Après avoir dialogué et travaillé, dans le cadre de Collèges communs, avec les Collègues communaux des 84 communes de la Province

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

de Liège et après avoir interrogé individuellement et confidentiellement les Conseillers communaux de toutes les communes de notre territoire au travers d'une enquête de satisfaction. On peut d'ailleurs se réjouir ici du taux de satisfaction très élevé de la part des Communes qui demandaient déjà l'aide de la Province de Liège, la Province de Liège, à l'unanimité de notre Conseil, a redéfini, en décembre dernier, ses missions en cinq axes prioritaires : le développement scolaire et professionnel, le développement culturel et sportif, la prévention de la santé et action sociale, le développement territorial durable, la supracommunalité et le soutien aux communes.

Parmi ses missions, nous retiendrons l'aide que notre Province peut et doit apporter aux Communes pour les années à venir et notamment par le biais de la Coordination provinciale des élus locaux dont la Province est à l'origine et comme cela fut rappelé lors de notre dernier Conseil thématique consacré précisément à la supracommunalité.

Je voudrais redire, depuis cette tribune, que la Coordination provinciale n'est pas un niveau de pouvoir supplémentaire, mais un lieu idéal pour développer, entre élus communaux et provinciaux représentant l'ensemble du territoire et tous les partis démocratiques, des projets supracommunaux qui seront pensés de manière plus globale. Cela permettra plus de cohérence et surtout l'éclosion d'une vision d'avenir collective.

Pour soutenir les projets supracommunaux que les élus locaux jugeront utiles pour le bien commun, la Province de Liège souscrira des emprunts dont elle assurera les charges tant en amortissements qu'en intérêts, ce qui représente un crédit de 5 millions, inscrit pour l'exercice 2012.

Cela permettra de développer et de soutenir de grands projets comme notamment celui d'un réseau structurant de transport en commun (train, tram, bus) en connexion avec des parkings de délestage.

Que cela soit en matière de mobilité, qui doit se concevoir sur l'ensemble du territoire provincial, ou dans d'autres domaines comme l'aménagement du territoire ou les grands événements, la culture, le sport, la santé, le social, l'économie ou d'autres encore, la supracommunalité devient, grâce à la Province de Liège, une nécessité.

Qui peut encore dire aujourd'hui sans craindre d'être taxé de mauvaise foi, que la Province n'est pas une institution utile pour le bien commun ?

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

Comme l'a brillamment exposé il y a quelques jours le Député provincial Paul-Émile MOTTARD dans une intervention remarquée lors du Colloque qui s'est déroulé à Charleroi et qui avait pour intitulé « Bassin de Ville, Bassin de Vie. Quelle politique de la Ville en Wallonie ? », la Province a un rôle à jouer pour quatre raisons comme le précisait le Député Paul-Émile MOTTARD, Président de l'APW.

Je les ai bien noté : un, important que la Province soit là parce qu'elle assure la solidarité territoriale et le lien étroit entre zones rurales et urbaines ; deux, parce qu'elle possède des fonctionnaires qui disposent d'une expérience reconnue pour exercer cette solidarité territoriale ; trois, parce qu'elle constitue une réelle représentation démocratique d'élus directs par district ; et enfin quatre, parce qu'elle dispose d'un pouvoir fiscal propre qui lui permet de disposer d'un mécanisme de financement efficace et transparent.

On doit donc envisager l'organisation de nos territoires en fonction des spécificités locales et réfléchir à des structures supracommunales qui présentent des contours différents d'un coin à l'autre de la Wallonie.

Dans les débats qui voient le jour actuellement autour des bassins de vie, on constate qu'en fait, ces territoires jugés pertinents correspondent assez bien à l'échelle territoriale des provinces. Chacun en conviendra, c'est incontestablement le cas pour notre Province de Liège.

Repris dans ces cinq axes prioritaires, les différents départements de la Province de Liège reçoivent via notre budget les moyens financiers pour répondre avant tout aux besoins des citoyens.

Comme vous l'avez constaté à la lecture de la Note de politique générale, la Province de Liège est et sera présente dans bien des domaines où son expertise et sa proximité sont appréciées par notre population.

Je ne développerai pas, dans le détail, les actions de tous nos départements mais comment ne pas être fier de notre Enseignement et de sa croissance constante. Que ce soit au Campus de Verviers, au Campus de La Reid ou encore dans les nouveaux bâtiments du quai Godefroid Kurth, tout est entrepris pour offrir à nos très nombreux élèves, étudiants et enseignants plus de 3.000 agents je le rappelle, les outils nécessaires et efficaces pour accomplir leur cursus ou leur travail. Plus que jamais, dans les circonstances économiques que vivons, l'Enseignement est un formidable ascenseur

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

social. La Province de Liège entend tout mettre en œuvre pour qu'il en soit ainsi sur tout son territoire.

Le même raisonnement peut être tenu concernant le département de la Formation. Ainsi, l'Ecole Provinciale d'Administration a élaboré des nouveaux programmes de formation pour répondre aux formules demandées par les responsables des pouvoirs locaux.

En 2012, pas moins de 35 nouvelles formations, toutes agréées par le Conseil régional de la Formation seront proposées, pour la plupart, des formations "métiers", destinées aux manœuvres, ouvriers et agents techniques.

Horticulture, bucheronnage, taille et élagage, dépannage électricité et chauffage, entretien des bâtiments sont un aperçu de ce nouveau programme, axé sur la pratique avec le soutien de partenaires comme par exemple le Forem. On le voit, là également, la Province joue un rôle essentiel pour la population.

Soulignons aussi le dynamisme de notre Province en ce qui concerne l'organisation de grands événements pour 2012 dont : le Grand Départ du Tour de France ; l'organisation du Championnat des métiers appelé EUROSILLS ; l'organisation des Jeux olympiques pour les personnes handicapées appelés SPECIAL OLYMPICS.

Ces grands événements ont notamment une mission de renforcer l'attractivité de notre Province en la faisant découvrir dans et en dehors de nos murs. De plus, nous n'allons pas nous en excuser, n'en déplaise à certains, la Province de Liège a acquis non seulement une certaine expérience mais aussi une reconnaissance certaine pour accueillir et organiser des événements de cette envergure internationale.

Cela ne doit pas être, me semble-t-il, un handicap dans le dossier « Liège 2017 » que tous les groupes de cette assemblée soutiennent ardemment.

Ici également, il ne s'agit pas d'un gros dossier de promotion d'un intérêt de certains mais effectivement, dans l'intérêt de la population plus globalement.

En ce qui concerne les bâtiments, évoquons les travaux liés à l'avancement de la Maison de la Formation par les phases II et III ; aux chantiers du Château de Jehay et au complexe de Lierneux.

En matière de Culture, nous soulignons notamment la création, c'est une première, de la Maison de la Création.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

En matière de Développement économique, la SPI, le bras opérationnel de la Province de Liège continuera à travailler à l'aménagement de zones à destination des entreprises, notamment en milieux urbains. Cela est aussi primordial dans le contexte actuel.

L'Académie des Sports continue à se développer en s'ouvrant aux Sports adaptés et enfin réjouissons-nous de la poursuite de nombreuses actions au sein des Affaires sociales avec les actions telles que, Point Cannabis - Alcool, prévention de la violence conjugale, subsidiation à la lutte contre la traite des êtres humains, actions de valorisation des Maisons d'accueil et des Centres de jours pour les déficients mentaux ou physiques...

Articulée autour de ses cinq axes prioritaires dont la supracommunalité, l'action de la Province de Liège en 2012 sera conforme à ce que prévoyait notre Déclaration de Politique générale 2006 - 2012 construite sur trois piliers que l'on rappelle : redéploiement, proximité et solidarité.

A tous les membres du groupe MR en général et à son Chef de groupe André DENIS en particulier, je dirai simplement MERCI d'avoir été un partenaire fidèle tout au long de ces années que l'on qualifiera de difficiles.

Au groupe ECOLO, je dirai, NON nous n'avons pas la simple volonté d'exister. Nous tenons simplement à faire connaître à tous les citoyens ce que la Province réalise concrètement pour eux. Je pense que Mme BLAISE a une autre lecture du budget que celle que l'on devrait théoriquement poursuivre.

Au CDH, je dirai, NON, nous ne saupoudrons pas nos moyens. Nous les orientons vers les missions qui nous seront confiées pour les années à venir. Nous voulons bien et mieux gérer demain M. DRION.

Soyons en convaincus, notre groupe Socialiste continuera en 2012 à renforcer la cohérence entre les discours et les actes. C'est dans cette philosophie que ce budget non apocalyptique comme l'a dit Mme BLAISE tout à l'heure mais un budget plutôt rigoureux et ambitieux, ce budget a été élaborer en ce sens. C'est donc pourquoi le groupe Socialiste votera après analyse et réflexion, ce budget 2012.

Pour terminer, Chers collègues, je dirai comme Paul ELUARD l'écrivait : « La nuit n'est jamais complète. Il y a toujours... au bout du chagrin une fenêtre ouverte, une fenêtre éclairée. Il y a toujours un rêve qui veille, un désir à combler, une faim à satisfaire, un cœur généreux, une main tendue, des yeux

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2011

attentifs, une vie, la vie à se partager ».

Notre Province de Liège, hier comme aujourd'hui ; aujourd'hui comme demain, continuera avec ses élus socialistes à partager, jours après jour pour beaucoup, nuit après nuit pour certains, ces valeurs exceptionnelles de partage merveilleusement décrites par Paul ELUARD.

Je vous remercie Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie M. le Conseiller provincial.

Je clos la discussion générale sur le compte 2010 et les dossiers budgétaires 2012. Je rappelle que les amendements budgétaires 2011 déposés les 19 et aujourd'hui sont renvoyés directement aux Commissions compétentes.

VII. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 19 octobre, je le déclare approuvé.

VIII- Clôture de la réunion

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare close la réunion de ce jour et je vous donne rendez-vous demain à 15H00 pour notre prochaine séance.

La réunion est levée à 18H05.

IX- Séance à huit clos

Mme LA PRESIDENTE.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTORE 2011

quitter notre salle, dans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis-clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.